



Ontario

Deposit Insurance
Corporation of Ontario

Société ontarienne
d'assurance-dépôts

PROTECTION, SÉCURITÉ, STABILITÉ



Rapport annuel 2013

Table des matières

Lettre	1
Mission, vision, valeurs, personnel de la SOAD	2
Gouvernance de la Société	3
Rapport de l'ombudsman	4
Sous-comités du conseil	5
Conseil d'administration de la SOAD	6
Message du président du conseil	8
Message du chef de la direction	11
Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2014	14
Commentaires et analyse de la direction	15
• Aperçu du secteur	15
• Examen des résultats financiers	20
• Plan stratégique de la SOAD de 2014 à 2016	25
• Gestion des risques de la SOAD	26
• Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2013-2016	27
Responsabilité de la direction pour les états financiers	30
Rapport des auditeurs indépendants	31
État de la situation financière	32
État des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts	33
État du résultat global	34
État de l'évolution des capitaux propres	35
Tableau des flux de trésorerie	36
Notes afférentes aux états financiers	37
Liste des établissements assurés	48

Société ontarienne d'assurance-dépôts

4711, rue Yonge, bureau 700

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél. : 416 325-9444

1 800 268-6653 sans frais

Télécopieur : 416 325-9722

Site Web : www.soad.com

Courriel : info@soad.com



Imprimé sur du papier recyclé

Publications disponibles sur le site Web de la SOAD

La SOAD a produit un grand nombre de documents d'orientation et d'outils pour aider les établissements à améliorer leurs exploitation et gouvernance. Elle publie également des informations sur l'assurance-dépôts pour le grand public.

Principaux domaines couverts par les publications	Publications régulières de la SOAD	Nouvelles publications disponibles en 2013
- Suffisance du capital et gestion du capital - Assurance-dépôts (niveaux et couverture, publicité) - Formation et qualités requises des administrateurs - Gestion du risque d'entreprise (GRE) - Examens des établissements assurés - Gestion financière et risques financiers - Gouvernance - Normes internationales d'information financière (IFRS) - Prêts - Activités de réglementation et mises en application - Informations et mises à jour sur le rendement financier et opérationnel du secteur - Tendances sectorielles et de l'industrie et préoccupations	- Documents de consultation - Guides d'application - Saines pratiques commerciales et financières - Rapport annuel de la SOAD - Règlements de la SOAD - SOAD Info (bulletin d'information) - Brochure sur l'assurance-dépôts (<i>Vos dépôts sont protégés</i>) - Notes d'orientation - Lignes directrices - Outils - o Guides de travail et listes de contrôle - o Guides (Guide de l'administrateur; Guide du Comité de vérification) - o Manuels - Mises à jour concernant le secteur et statistiques de rendement financier (Aperçu du secteur) - Avis et communiqués au secteur - Webinaires	- Mise au point sur la Ligne directrice sur la suffisance du capital - Consultation sur les changements proposés au Régime de primes différentielles - Version préliminaire du Guide d'élaboration d'une politique pour les prêts commerciaux - Stratégie visant le fonds de réserve d'assurance-dépôts - Notes d'orientation en cours de consultation : - o Processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (PEISC) pour les établissements de catégorie 2 - o Simulation de crise pour les établissements de catégorie 2 - Guide d'application en cours de consultation : - o Processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (PEISC) pour les établissements de catégorie 2 - Communiqué au secteur - o Changements importants apportés aux exigences en matière de rapports, n° 67

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Telephone: 416-325-9444
Toll Free: 1-800-268-6653
Fax: 416-325-9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325-9444
Sans frais : 1 800 268-6653
Télécopieur : 416 325-9722



Paul Mullins
Chair of the Board
Président du conseil d'administration

Le 19 mars 2014

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 en vertu de l'article 256 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mission

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions.

Vision

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts.

Valeurs

En remplissant notre mandat et en réalisant notre vision et notre mission, nous appliquerons les valeurs suivantes :

EXCELLENCE ET PROFESSIONNALISME

La SOAD aura en permanence un effectif hautement compétent et diversifié qui exercera ses fonctions de manière à promouvoir le professionnalisme et l'excellence.

RESPECT ET ÉQUITÉ

Les employés feront preuve de respect et d'équité envers tous. La SOAD agira et appuiera ses employés de manière cohérente et équitable.

INTÉGRITÉ ET FIABILITÉ

Les employés s'acquitteront de leurs fonctions et de leurs responsabilités en se conformant à des normes d'éthique de la première rigueur, notamment en respectant le caractère confidentiel de l'information sensible.

COMMUNICATIONS ET ESPRIT D'ÉQUIPE

Les employés communiqueront librement et collaboreront entre eux et avec leurs partenaires dans la poursuite du mandat de la SOAD.

INTENDANCE FINANCIÈRE

La SOAD se comportera en organisme responsable qui privilégie sans cesse l'efficacité et l'efficacit  au profit de tous ses intervenants et g re son activit  avec un souci d'efficacit  et d' conomie.

Le personnel de la SOAD

Cheryl Allison•Adrienne Barber•Robert Blair•Alla Brachman•Kelly Brunn•Rishi Bulsara•John Burgman•Janette Chan•Richard Dale•Tony D'Errico•Ray Di Lullo•Bob Edmison•Brigitte Elie•Bill Foster•Pierre-Jean Gallant•Carmen Gheorghe•Sharon Haslett•Bradley Hodgins•Guy Hubert•John Hutton•Terry Josic•Entela Josifi•Yasmin Khoja•Steve Kokaliaris•Marg Madari•Mauri Marak•Jim Maxwell•Brian Mullan•Alana McLeary•Grace Medeiros•Niall O'Halloran•Danny Pianezza•Naile Piranaj•Andy Poprawa•Andy Rechtshaffen•Mercedes Ruano•Shivdeep Singh•Roman Sochaniwsky•James Stephenson•Suzanne Tucker•Nelson Verdecia•Joanna Wearing•Grace Wen•Michael White•Winnie Yu.

Gouvernance de la Société

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est un organisme de la province de l'Ontario créé en 1977 et exerçant ses activités en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les crédit unions* (la « Loi »). La Loi définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi, la Directive du Conseil de gestion du gouvernement sur l'établissement d'organismes et leur responsabilité ainsi que d'autres lois en la matière. En dernier ressort, elle est tenue de rendre compte de sa gestion à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La Loi exige que le conseil d'administration de la SOAD (le « conseil ») : « gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion... ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à neuf personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des périodes variables habituellement limitées à trois ans.

La SOAD suit un processus de nomination tout à fait vigoureux afin d'être certaine de recruter les personnes les plus qualifiées pour son conseil. Parmi les critères de nomination des administrateurs figurent les suivants :

- avoir acquis de l'expérience dans l'industrie des services financiers, plus précisément dans les coopératives d'épargne et de crédit;
- comprendre les principes du secteur des caisses populaires et crédit unions, sa structure et son mode de fonctionnement;
- avoir siégé à un conseil d'administration, suivi une formation d'administrateur ou acquis de l'expérience dans le milieu des affaires ou le milieu universitaire;
- comprendre les concepts des affaires, l'exploitation d'une entreprise et les rapports financiers;
- savoir bien communiquer;
- faire preuve de pensée stratégique; et
- savoir prendre des décisions et exercer son jugement.

En plus d'une description de poste, la SOAD a élaboré un profil de compétence pour les administrateurs. Elle a aussi établi pour l'ensemble du conseil un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre ces éléments. Un comité du conseil sélectionne et rencontre tous les candidats en puissance avant d'en recommander la nomination au ministre. Généralement, la SOAD lui propose plusieurs candidats par poste. Une fois que le ministre a fait son choix, la recommandation est soumise à l'approbation du Secrétariat des nominations et du Cabinet en vue de la nomination par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SOAD applique les meilleures pratiques de gouvernance, à savoir :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs et du conseil dans son ensemble;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil et mutuelle par les pairs avec communication des résultats;
- les séances à huis clos périodiques;
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants et les cadres supérieurs ainsi que des rapports et des contrôles de gestion.

La SOAD est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et autres, qui fournissent des conseils en matière de gouvernance. La participation de la Société dans les activités de ces entités fournit des enseignements sur les pratiques exemplaires actuelles ou émergentes qui favorisent la poursuite de l'excellence en matière de gouvernance.



Beryl Roberto
Ombudsman

Le Bureau de l'ombudsman de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) examine les plaintes qui n'ont pas été réglées dans les secteurs opérationnels de la Société et recommande des solutions.

Les plaintes doivent porter sur des litiges de réglementation entre des établissements assurés et la SOAD ou sur des différends entre des déposants ou des emprunteurs d'établissements en liquidation.

Il est important de noter que le Bureau de l'ombudsman ne divulguera pas les renseignements confidentiels qu'il utilise dans le cadre de ses enquêtes.

À la suite de son examen indépendant des faits, l'ombudsman peut formuler des recommandations non exécutoires au conseil d'administration de la SOAD portant sur des changements systémiques en vue de régler les problèmes récurrents. Il est important de noter que le Bureau de l'ombudsman ne divulguera pas les renseignements confidentiels qu'il utilise dans le cadre de ses enquêtes. L'ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels.

En 2013, le Bureau de l'ombudsman a reçu une plainte :

Le sociétaire d'une credit union liquidée a demandé que l'ombudsman passe en revue le détail d'un différend au sujet d'un compte détenu auprès de cet établissement, ce que le Bureau a fait après que la direction de la SOAD lui ait promptement remis la documentation nécessaire. Les résultats de l'enquête ont été communiqués au sociétaire.

Depuis 2008, année de la création du Bureau, l'ombudsman a reçu 24 communications ou plaintes :

- 9 plaintes de consommateurs non liées à la SOAD
- 7 communications de sociétaires d'établissements liquidés
- 3 questions hors du champ de compétence du Bureau
- 3 demandes de renseignements (p. ex. d'orientation)
- 2 communications d'établissements assurés

Pour en savoir davantage sur le mandat de l'ombudsman, communiquez avec elle par courrier électronique ou par téléphone ou consultez le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com. Ce site renferme des renseignements complets sur le processus de résolution de plainte. Il comprend aussi les formulaires de plainte, les coordonnées des personnes-ressources et la liste des situations où l'ombudsman n'a pas la compétence, notamment : l'application d'ordonnances d'administration ou de liquidation, les matières en litige ou encore les plaintes de sociétaires à l'égard d'une caisse populaire ou credit union.

L'ombudsman tient à remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de la SOAD de leur collaboration soutenue.

Le tout respectueusement soumis,

Beryl Roberto, ombudsman

Tél. : 416-325-9446

C. élec. : ombudsman@soad.com

Sous-comités du conseil (au 31 décembre 2013)

COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Ce comité appuie le conseil d'administration en analysant les questions liées à l'audit et aux finances et en formulant des recommandations à cet égard et sur d'autres sujets connexes, notamment quant à l'examen des états financiers et des états financiers audités. Le comité supervise également les processus d'audit externes et internes, examine le rapport annuel de la Société et recommande au conseil l'approbation du plan d'affaires et du budget de la Société. Le comité examine également la politique et la stratégie d'investissement de la Société ainsi que diverses stratégies de gestion des risques en lien avec sa sphère de responsabilité.

- Colin Litton, *président*
- Monique Tremblay
- Paul Mullins, *membre d'office*

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité de la gouvernance et des ressources humaines soutient le conseil d'administration en analysant les questions ayant trait à la gouvernance et aux ressources humaines, et en formulant des recommandations à cet égard. Ce comité passe en revue la structure et la composition des comités du conseil, les profils de compétence des membres du conseil ainsi que les politiques relatives aux ressources humaines ayant une incidence sur la gouvernance de la Société. Il analyse également la planification de la relève des dirigeants de la Société et les politiques relatives à la rémunération et aux régimes de retraite de la Société, tout en supervisant les relations avec les intervenants et les stratégies de communication de la Société.

- Raymond Boucher, *président*
- Don Dalicandro
- Paul Mullins, *membre d'office*

COMITÉ DE SURVEILLANCE DU RISQUE

Le comité de surveillance du risque appuie le conseil d'administration en étudiant et exerçant les fonctions et les obligations relatives à l'assurance-dépôts et aux questions de réglementation, et en formulant des recommandations à ce sujet. Ce comité exerce un suivi des politiques relatives au risque, et étudie et autorise l'exercice des pouvoirs de la Société. De plus, il surveille le fonds de réserve d'assurance-dépôts et les hypothèses du modèle, assure le suivi des procédures judiciaires et approuve les demandes d'aide financière des établissements assurés.

- Steve Blakely, *président*
- Jane Davis
- Gail Di Cintio
- Paul Mullins, *membre d'office*

Réunions du conseil d'administration de la SOAD en 2013

	Conseil de la SOAD	Comité d'audit et des finances	Comité de la gouvernance et des ressources humaines	Comité de surveillance du risque
Nombre de réunions	6	5	4	4
Nombre total de membres	7-8	2-3	1-2	2-3
Participation totale attendue des administrateurs	47	13	8	10
Participation totale réelle des administrateurs	45	13	7	9
Taux de participation des administrateurs	96 %	100 %	88 %	90 %

Conseil d'administration de la SOAD



DE GAUCHE À
DROITE :

Première rangée :

Jane Davis,
Paul Mullins,
Monique Tremblay,
Raymond Boucher

Deuxième rangée :
Patrick Deutscher,
Gail Di Cintio

Troisième rangée :
Don Dalicandro,
Colin Litton,
Steve Blakely

Paul Mullins, B.A., LL.B., président du conseil

Paul Mullins est avocat. Il pratique le droit dans le comté de Windsor-Essex depuis 1971 surtout dans les domaines du droit commercial et des sociétés, du droit immobilier et du droit administratif. Il a été commissaire au Tribunal fédéral des droits de la personne. Pendant 20 ans, il a exercé la fonction d'administrateur ou de président de la Windsor Homes Coalition, qui fournit des logements à loyers modiques aux familles à faible revenu. Pendant plus de 24 ans, M. Mullins a siégé au conseil d'administration de Woodslee Credit Union, un établissement prédécesseur de Libro Credit Union, en qualité d'administrateur ou de président. Au fil des ans, M. Mullins a aussi siégé à plusieurs conseils de groupes communautaires et religieux dans sa ville natale de Woodslee en Ontario. Il a commencé son mandat le 17 juin 2004 et ce dernier prendra fin le 1^{er} mai 2016. Son mandat de président du conseil prendra fin le 1^{er} juillet 2014.

Steve Blakely, IAS.A

Cadre supérieur accompli, M. Blakely possède une vaste expérience de l'industrie des services financiers au sein de laquelle il exerce depuis plus de 35 ans. Il s'intéresse particulièrement aux questions de leadership et de gouvernance, et détient le titre professionnel d'IAS.A de l'Institute of Corporate Directors décerné par l'intermédiaire de la Rotman School of Business. Fort d'une expérience étendue à des postes de haute direction, M. Blakely a occupé, entre autres, ceux de : président-directeur général de Servus Credit Union, président-directeur général de Credit Union Deposit Guarantee Corporation (Alberta), vice-président de l'exploitation chez Competix.com, en Californie, et de

vice-président régional chez ATB Financial à Calgary. Il a aussi assumé de nombreux postes de haute direction à BMO Groupe financier sur une période de 25 ans en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. En 2008, M. Blakely a figuré parmi les 50 personnes les plus influentes en Alberta au palmarès de l'Alberta Venture. C'est en siégeant à des conseils d'administration et à des comités du conseil, dont ceux de la Credit Union Central of Alberta et de Credential Financial Inc., qu'il a acquis son expérience en matière de gouvernance. Il est actuellement président du conseil de Quinte Health Care. M. Blakely a commencé son mandat le 11 septembre 2013, et ce dernier prendra fin le 11 septembre 2016.

Raymond Boucher, B.A.

Raymond Boucher participe au mouvement des caisses populaires depuis plus de 30 ans. Il a été directeur général de la Caisse populaire de Kapuskasing Limitée pendant 20 ans. Il a siégé au conseil de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario pendant plus de 18 ans et il a été président, vice-président et membre du comité de direction. M. Boucher a également pris part aux travaux de divers comités de la SOAD, de la fin des années 1980 jusqu'à 2004. Il a acquis une vaste expérience de la gouvernance et une bonne compréhension des enjeux touchant le réseau des caisses populaires et des credit unions. Il a aussi été membre d'autres organismes communautaires, notamment à titre de président du conseil d'administration des Services de Counselling Hearst Kapuskasing Smooth Rock Falls Counselling Services et de trésorier du corps de cadets de l'armée de Kapuskasing. M. Boucher a commencé son mandat le 12 août 2009, et ce dernier prendra fin le 1^{er} août 2015.

Don Dalicandro, ingénieur, MBA, C.Dir.

Don Dalicandro est le président de la société Azertech Inc. Celle-ci fournit aux entreprises en pleine croissance des fonds en capital et une expertise commerciale. Il cumule plus de vingt-six années d'expérience auprès de moyennes et de grandes entreprises évoluant dans divers secteurs d'activité : technologie, finances, fabrication, biens de consommation, pétrole et gaz, service après-vente, construction et location de bureaux commerciaux, vente au détail et services alimentaires. En 2007, M. Dalicandro a obtenu le titre de Chartered Director (administrateur breveté) de The Directors' College, Degroote School of Business. Il siège actuellement aux conseils d'administration de Decisionpoint Systems Inc., Burlington Hydro Inc. et de Joseph Brant Hospital. Il a également siégé aux conseils d'administration de FirstOntario Credit Union, ASECO et ASI. M. Dalicandro a commencé son mandat le 23 mars 2011, et ce dernier prendra fin le 22 mars 2014.

Jane Davis, B. Sc. (Hon), MM, IAS.A

La regrettée Jane Davis était une professionnelle chevronnée de la gestion des risques et du changement. Elle possédait de solides antécédents en gestion du patrimoine, courtage, fonds communs de placement, services-conseils en placements et services bancaires privés. Elle avait aussi de l'expérience en ventes dans le secteur des services bancaires aux établissements et aux entreprises, et elle comprenait bien les défis que pose la gestion opérationnelle. Elle avait travaillé dans les domaines de la gestion du patrimoine et de la gestion des risques dans les services bancaires aux entreprises sur la scène internationale. M^{me} Davis avait siégé à titre d'administratrice indépendante au conseil de quatre entreprises et d'un organisme sans but lucratif après avoir obtenu son titre professionnel d'IAS.A au début de 2006. Elle avait été également membre de cinq comités d'examen des placements du secteur des fonds d'investissement. M^{me} Davis siégeait au conseil d'administration de Growthworks et avait également été présidente du conseil de Harvest Fund IRC. Le mandat de M^{me} Davis avait commencé le 12 août 2008. Elle a donné sa démission le 20 janvier 2014 pour des raisons de santé.

Gail Di Cintio

Gail Di Cintio est la vice-présidente des opérations de Larus Technologies, une société de génie logiciel basée à Ottawa qui se spécialise en logiciels d'analyse prédictive et d'apprentissage pour les systèmes de sécurité et de surveillance en temps réel. Auprès de Larus Technologies, M^{me} Di Cintio assume la responsabilité opérationnelle générale des activités relatives à l'organisation, aux finances et aux ressources humaines. Elle joue également un rôle clé dans les activités d'expansion commerciale. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente du développement des ressources humaines chez Fujitsu, où elle était responsable des programmes internationaux de développement de carrière, de fidélisation de la main-d'œuvre et de la planification de la relève. Elle était également membre des services-conseils en gestion de Fujitsu ainsi que conseillère en gestion et technologie auprès de Deloitte Consulting. M^{me} Di Cintio siège actuellement au conseil de l'Institut de recherche Bruyère. Elle a siégé au conseil d'administration d'Alterna Savings et d'Alterna Bank entre 2003 et 2008, et a présidé le comité des ressources humaines. M^{me} Di Cintio a aussi fait partie du conseil d'administration de l'Hôpital d'Ottawa de 1995 à 2001.

Elle a pris part au *Programme de perfectionnement de la gestion pour les femmes* de l'Université Carleton entre 1998 et 2012 et a participé au programme d'attribution des prix *Women of Distinction Awards du YWCA* entre 2000 et 2012. M^{me} Di Cintio a commencé son mandat le 4 mai 2011, et ce dernier prendra fin le 4 mai 2014.

Colin Litton, FCPA, FCA, IAS.A, Vice-président du conseil

Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et administrateur agréé, Colin Litton est un associé retraité de KPMG, où ses fonctions l'ont appelé à travailler dans les cabinets sud-africain, australien et canadien de l'entreprise. Au cours de sa carrière auprès de KPMG, il a principalement été chargé de fournir des services-conseils et de vérification à des banques, à des régimes de retraite, à des fonds d'investissement et à d'autres entités du secteur des services financiers. Il a aussi présidé le Comité consultatif des vérificateurs du Secteur des institutions de dépôts au Bureau du surintendant des institutions financières Canada jusqu'à ce qu'il cesse d'exercer sa profession au Canada. Il siège actuellement aux conseils de Pacific & Western Bank of Canada et de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études. M. Litton a commencé son mandat le 12 août 2008, et ce dernier prendra fin le 22 juin 2014.

Monique Tremblay, FCIA, FSA, MBA

Monique Tremblay est une actuaire de régimes de retraite possédant une connaissance approfondie du secteur de l'assurance, particulièrement dans les domaines de l'épargne et de la retraite. Elle compte une vaste expérience dans des postes de direction, y compris au chapitre de la reddition de comptes, de la planification stratégique, de la communication, de la production de rapports rigoureux et de la saine gouvernance. Ses habiletés d'affaires et d'actuariat lui permettent de mesurer et d'évaluer le risque et ses incidences sur la gestion. Elle siège actuellement au conseil d'administration d'Assomption Vie, une société d'assurance mutuelle établie à Moncton au Nouveau-Brunswick. M^{me} Tremblay a commencé son mandat le 18 avril 2011, et ce dernier prendra fin le 18 avril 2014.

Patrick Deutscher, observateur, ministère des Finances

Patrick Deutscher est économiste en chef du gouvernement de l'Ontario et sous-ministre adjoint du Bureau des politiques économiques (BPE) auprès du ministère des Finances. Il a été nommé à ce poste en 2006. Il occupait auparavant celui de directeur à la Direction de l'analyse et des politiques macro-économiques au BPE. M. Deutscher est entré au Conseil du Trésor de l'Ontario en 1981 où il a travaillé au BPE jusqu'en 1987, auquel moment il a joint le ministère fédéral des Finances pour s'occuper des politiques économiques et fiscales, puis il a réintégré la fonction publique de l'Ontario. Au début de sa carrière d'économiste, il a travaillé à Environnement Canada et à L'Impériale. M. Deutscher est originaire de Saskatchewan. Il détient un doctorat en économie de l'Université de Toronto.

Message du président du conseil :



Paul Mullins

Président du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel au gouvernement et aux autres intervenants. La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD), une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario, a pour mandat de protéger les déposants contre les pertes de fonds placés dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario, et de jouer un rôle de surveillance prudentielle et de réglementation de la solvabilité au sein du secteur. La SOAD ne reçoit aucune aide financière de l'État, et son exploitation est entièrement financée par les primes que lui versent les établissements.

Je suis heureux de vous annoncer que la SOAD a encore une fois respecté son mandat au cours de la dernière année. Aucune caisse populaire ou credit union n'a fait faillite, et aucun déposant n'a perdu de dépôts confiés à un de ces établissements. De fait, aucun déposant n'a perdu de fonds déposés dans un établissement assuré au cours de nos trente-six années d'existence.

BILAN DE L'ANNÉE

Les déposants ont continué de manifester une confiance absolue dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Et malgré une conjoncture défavorable au cours des dernières années, le secteur a connu une croissance solide sur le plan des dépôts et des prêts. En raison de l'incidence de la faiblesse persistante des taux

CONTRIBUER À LA STABILITÉ DU SECTEUR

d'intérêt sur la rentabilité, les établissements assurés ont fait preuve de détermination dans la gestion prudente de leurs activités en réduisant leurs charges opérationnelles au minimum et en recherchant de nouvelles sources de revenus pour assurer leur pérennité. La SOAD joue un rôle central dans la promotion de la confiance envers les caisses populaires et credit unions et la stabilité des établissements, en veillant au respect de normes élevées au chapitre de la gouvernance, des niveaux de capital et de la gestion des risques.

Le fonds de réserve d'assurance-dépôts (« FRAD ») de la SOAD, soit le fonds qui protège les déposants contre les pertes, poursuit sa croissance. À la fin de l'exercice, il atteignait 164,7 millions de dollars, soit 68 points de base (pb) des dépôts assurés. La contribution annuelle au fonds a dépassé les prévisions étant donné des pertes d'assurance inférieures aux montants prévus et la maîtrise continue des dépenses. De plus, le fonds a atteint la fourchette cible déterminée en 2002. Comme le contexte économique et la composition du secteur

Malgré une conjoncture défavorable au cours des dernières années, le secteur a connu une croissance solide sur le plan des dépôts et des prêts.

ont considérablement changé depuis, la Société a établi la nouvelle cible de 100 pb des dépôts assurés, veillant ainsi à la suffisance du fonds et, de ce fait, à la protection des intérêts des déposants maintenant et à l'avenir. Nous prévoyons que la nouvelle cible sera atteinte au plus tard d'ici 2020 sans changement aux niveaux de primes. Nous sommes déterminés à augmenter le FRAD et à mettre en œuvre des mesures préventives additionnelles pour réduire la probabilité de demandes d'indemnisation contre le fonds.

Au cours de l'année, la SOAD a continué de rehausser ses processus de surveillance

réglementaire afin d'optimiser le régime prudentiel des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Nous avons confiance que ces nouvelles politiques, procédures et normes de service ont renforcé la protection des déposants, tout en permettant aux caisses populaires et credit unions de saisir les occasions de mieux servir leurs sociétaires. Nous sommes reconnaissants au secteur pour son appui envers ces améliorations.

Au fil de l'évolution du marché des services financiers et de la conjoncture économique, toutes les institutions financières se rendent compte de la nécessité de modifier et d'adapter leurs modèles d'affaires afin de demeurer concurrentielles et pertinentes pour leurs clients. Cela est particulièrement vrai pour les caisses populaires et les credit unions de l'Ontario. Afin d'aider le secteur à peser ses options, la SOAD a facilité un projet (Projet Symphonie) visant à examiner les principaux facteurs qui assureront la viabilité des établissements à long terme. Les résultats de cette étude révèlent un certain nombre des possibilités pouvant être envisagées par les établissements assurés. Dans le cadre de nos processus de surveillance permanente, nous continuerons de suivre les progrès des établissements dans la mise en œuvre individuelle de leurs plans à long terme.

GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE

Le conseil d'administration vise à être un modèle à suivre pour l'ensemble des établissements assurés par la SOAD. Il concentre ses activités sur les aspects importants de la gouvernance et de la surveillance, notamment en matière de stratégie, de planification de la relève, de gestion des risques et de présentation de l'information. Grâce à une structure vigoureuse de comités, le conseil met aussi l'accent sur les enjeux importants tant pour la Société que pour les établissements assurés. Il continue de suivre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, telles qu'elles sont actuellement publiées dans les ouvrages spécialisés en la matière, notamment par Le Conference Board du Canada et par L'institut des administrateurs de sociétés. Le présent rapport contient de plus amples renseignements sur nos pratiques de gouvernance.

En 2013, nous avons poursuivi nos programmes de rapprochement avec les principaux intervenants. Ces programmes ont notamment inclus des présentations aux conseils d'établissements individuels, des consultations avec les dirigeants des caisses, des conférences du secteur (à l'échelle nationale et internationale), des webinaires sur des sujets d'intérêt et la publication de guides et d'autre documentation utile. Le conseil a également organisé des événements spéciaux afin de communiquer avec les conseils d'administration et la direction des caisses. Il demeure déterminé à bien informer les principaux intervenants quant à leurs responsabilités et aux activités de réglementation de la SOAD.

REGARD VERS L'AVENIR

Pour 2014, la SOAD a défini un certain nombre de priorités clés :

- Continuer d'améliorer ses capacités proactives d'évaluation du risque et de surveillance prudentielle;
- Publier des directives sur la gouvernance d'entreprise, les risques émergents et les attentes en matière de réglementation;
- Évaluer les pratiques de gestion du risque d'entreprise de chaque établissement de catégorie 2;
- Passer en revue l'efficacité des programmes de simulation de crise et la pertinence de la formation et des qualités requises des administrateurs;
- Publier de la documentation relative à l'évaluation interne de la suffisance du capital (PEISC) pour les grands établissements de catégorie 2;
- Collaborer avec les intervenants en prévision de la révision de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*;
- Mettre en œuvre le nouveau régime de primes différentielles s'il est approuvé par le gouvernement;
- Soutenir le secteur dans la poursuite de l'évaluation de sa viabilité continue.

Nous estimons que notre orientation stratégique à long terme est arrimée de manière prudente et complète à notre mandat, qui consiste à rehausser la confiance des déposants, en tenant dûment compte de l'objectif du secteur, c'est-à-dire de renforcer sa compétitivité et sa capacité de satisfaire les besoins des sociétaires. En faisant preuve d'une vigilance

soutenue grâce à nos programmes d'évaluation et de gestion des risques, en comptant sur un solide fonds d'assurance et en encourageant les établissements assurés à constituer une base financière vigoureuse, la SOAD juge qu'elle pourra continuer de bien protéger les déposants et de contribuer à la stabilité et à la réputation des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. C'est avec enthousiasme que nous travaillerons avec nos divers intervenants pour atteindre ces objectifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je souhaite profiter de l'occasion pour exprimer ma gratitude envers tous les membres de notre conseil pour le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve en travaillant ensemble dans l'intérêt de tous les intervenants. Tous nos administrateurs apportent au mandat et aux délibérations de la SOAD un solide capital de compétences, de savoir-faire et d'expérience.

À la fin de son mandat, en juin 2013, Carol Lemelin de Cornwall, s'est retiré. À titre de leader dans sa collectivité et dans celle des caisses populaires, Carol a mis ses vastes connaissances et sa grande expérience en comptabilité et en finance au profit du conseil. Nous le remercions de son engagement, de son souci du détail et de son professionnalisme.

Au début de 2014, Jane Davis, présidente à long terme du Comité de surveillance du risque, est décédée après avoir lutté courageusement contre un cancer. Grâce à sa vaste expérience en gestion des risques, crédit commercial et gestion du patrimoine, Jane a éclairé le conseil de ses perspectives approfondies, contribuant à adapter les programmes de la Société de sorte que la SOAD puisse remplir son rôle de surveillant en matière de réglementation de manière judicieuse. C'était particulièrement le cas dans le domaine des prêts commerciaux, une source de préoccupation spéciale pour Jane. Nous lui serons éternellement reconnaissants de sa contribution à la SOAD et au secteur en général.

Au cours des prochains mois, le gouvernement nommera de nouveaux administrateurs pour pourvoir les postes vacants à notre conseil. Avec l'aide du Secrétariat des nominations du gouvernement, nous comptons être en mesure

d'attirer des nouveaux administrateurs du plus haut calibre qui soit en matière de gouvernance permettant au conseil de continuer à offrir une valeur exceptionnelle au secteur et à l'équipe de gestion de la SOAD.

J'aimerais remercier sincèrement pour leur soutien les membres du conseil et le personnel de la SOAD, sans oublier les nombreux intervenants avec qui j'ai eu la chance de collaborer au cours de la dernière année. Leur apport continuera de nous être précieux.

Au nom du conseil d'administration,

Paul Mullins

Président du conseil d'administration

Message du chef de la direction :



Andrew (Andy) Poprawa
Président et chef de la direction

En 1977, l'Assemblée législative de l'Ontario a créé la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) pour maintenir la confiance du public dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. La SOAD assure les dépôts effectués auprès des 127 caisses populaires et credit unions de la province et veille à la sécurité et la stabilité de ces établissements en repérant, en surveillant et en analysant les risques auxquels ils s'exposent. Le mandat de la SOAD comprend également des responsabilités de surveillance prudentielle et de réglementation de la solvabilité. La SOAD ne reçoit aucune aide financière de l'État, car les établissements assurés financent son fonds d'assurance et son exploitation.

LE CONTEXTE ET LES RÉSULTATS DU SECTEUR

La faiblesse des taux d'intérêt et l'incertitude économique qui continuent de régner ont une incidence marquée sur l'évolution du secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Au cours des dernières années, les établissements assurés ont pu, en partie, compenser leurs marges financières amincies par la réduction de leurs charges opérationnelles, dépenses de frais d'intérêts sur dépôts et versements de dividendes aux sociétaires ainsi que par l'accroissement des revenus autre que d'intérêts. Par conséquent, le rendement de l'actif moyen total du secteur a légèrement augmenté, passant à 43 points de base (pb) en 2013, contre 37 en 2012. Par ailleurs, ses niveaux de capital, comme ils sont évalués sur la base du levier, sont encore solides à 7,2 %. Quant à la liquidité globale du secteur, elle demeure suffisante,

L'ÉVOLUTION DU SECTEUR

mais a reculé à 11 % vu la forte demande de prêts et la vive concurrence sur le plan des dépôts.

En 2013, la tendance de regroupement au sein du secteur s'est poursuivie. Parmi les 16 établissements qui ont cessé leurs activités au cours de l'exercice écoulé, 15 ont fusionné avec un autre établissement et un a été mis en liquidation volontairement par ses sociétaires. Dans tous les cas, les établissements et la SOAD ont veillé à protéger l'ensemble des déposants contre les pertes sur leurs dépôts et à assurer une transition sans heurt tout en maintenant la confiance du public envers le secteur.

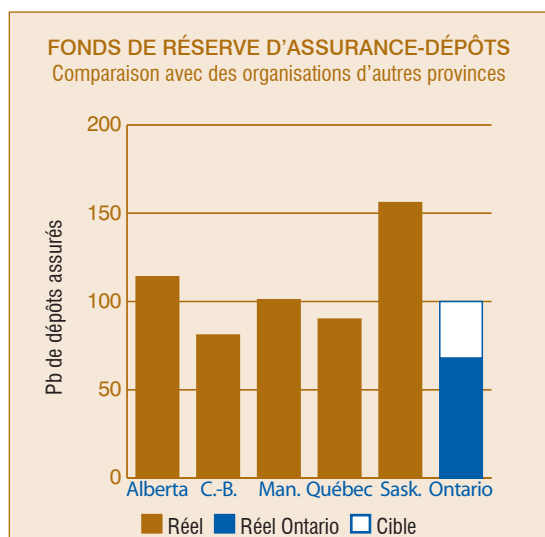
En 2013, la SOAD a comptabilisé un ajustement aux provisions nettes pour pertes d'assurance de 1,954 million de dollars – incluant des hausses de 3,516 millions et des recouvrements de 1,562 million. Tous ces ajustements sont reliés au processus de liquidation en cours de plusieurs établissements. Quant à l'augmentation des provisions pour pertes, elle représente l'insuffisance prévue découlant de la réalisation de leurs actifs, après le règlement de toutes les demandes d'indemnisation des créiteurs. De plus, la Société a obtenu de meilleurs résultats que prévu en recouvrement d'anciennes pertes d'assurance. Elle poursuit ses efforts auprès d'autres tiers relativement à d'anciennes demandes d'indemnisation.

FONDS DE RÉSERVE D'ASSURANCE-DÉPÔTS ET PRIMES

En vertu de la Loi qui régit la SOAD, la Société doit maintenir un fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) pour protéger les déposants et, au bout du compte, les contribuables. Grâce à des demandes d'indemnisation inférieures aux attentes et au contrôle serré de ses dépenses, la SOAD a fait des progrès

Fiche de rendement financier 2013 de la SOAD (en millions \$)

	Projeté SOAD	Résultat réel SOAD
Fonds d'assurance	161,1 \$	164,7 \$
Provision brute d'assurance	5,0 \$	3,5 \$
Recouvrement de pertes des années passées	0	1,5 \$
Total des charges opérationnelles brutes	9,5 \$	8,6 \$
Total des charges opérationnelles nettes	8,8 \$	8,2 \$
Rendement des placements	1,1 %	1,13 %



considérables quant à la taille du fonds. En effet, à la fin de 2013, le FRAD représentait 68 pb des dépôts assurés, atteignant ainsi la cible établie pour l'exercice écoulé. Étant donné la croissance soutenue et la poursuite des regroupements au sein du secteur ainsi que la taille du fonds comparativement à celle des autres repères provinciaux, la Société a procédé à la réévaluation de la taille cible du fonds en 2013. À l'issue d'études approfondies et de vastes consultations auprès des intéressés, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle cible du fonds de 100 pb. D'après les projections courantes sur les dépôts, la croissance du fonds et les demandes d'indemnisation, la Société estime pouvoir atteindre la nouvelle cible au plus tard d'ici 2020 sans devoir changer les niveaux de primes globaux.

Toujours soucieuse de protéger les dépôts des sociétaires, la SOAD maintient son régime d'assurance-dépôts qui comprend notamment l'évaluation permanente de la suffisance du fonds et celle de ses activités de réglementation en vue d'atténuer le risque pour le secteur et ses membres.

NOS STRATÉGIES

RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LES RISQUES ET GESTION DES RISQUES PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES

À titre d'organisme de réglementation prudentielle et d'assureur des dépôts, la Société a le pouvoir de donner suite aux risques institutionnels et systémiques imprudents, et de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises sans tarder. Au cours de l'année, la SOAD a mis en œuvre des mesures pertinentes pour détecter et corriger tous les cas

de non-conformité à la Loi et aux règlements. Plus précisément, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'émission de diverses ordonnances si les établissements en situation de non-conformité ne prenaient pas rapidement les mesures correctrices requises. Par conséquent, la SOAD n'a pas eu à procéder puisque les établissements concernés ont rapidement instauré les mesures nécessaires, ce qui est heureux.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société s'est employée à quelques importants projets. Par exemple, elle a revu les Lignes directrices relatives à la suffisance du capital pour veiller à ce que les changements aux règles comptables se retrouvent dans les règles visant le capital. De plus, elle a entamé l'évaluation de la conformité relative aux exigences en matière de formation et qualités requises des administrateurs qui ont pris effet en 2012. Elle a aussi, avec l'aide d'experts et de spécialistes chevronnés du secteur et aux fins de consultation, publié de nouvelles exigences en matière de simulation de crise et des programmes d'évaluation interne de la suffisance du capital (PEISC).

En effet, à la fin de 2013, le FRAD représentait 68 pb des dépôts assurés, dépassant ainsi la cible établie pour l'exercice écoulé.

La SOAD a complété ces initiatives grâce à des webinaires, guides d'application, outils et avis au secteur énonçant ses attentes en matière de mise en œuvre. Tous les éléments qui précèdent sont à la disposition des intéressés sur notre site Web.

Compte tenu des changements importants qui sont survenus dans l'environnement des caisses populaires et credit unions, la SOAD a procédé à un examen exhaustif du régime de primes différentielles (RPD) et énoncé des propositions de révision au régime. Le conseil a étudié les résultats du processus de consultation, et recommandé que les modifications proposées au régime soient intégrées à un nouveau Règlement qui devrait être publié au printemps 2014. Le nouveau régime de primes différentielles devrait prendre effet le 1^{er} janvier 2015. Ce calendrier laissera suffisamment de temps aux établissements pour harmoniser leur exploitation avec le nouveau régime. On prévoit que le régime n'aura pas d'incidence sur les coûts pour le secteur. Cependant, certains établissements pourraient constater une augmentation ou diminution de leurs primes qui dépendra

principalement de leurs facteurs de risque comme les niveaux de capital et la qualité de leur gouvernance et de leur gestion des risques.

SAINE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Société est fière de veiller à exercer ses activités en respectant les normes de compétence, de professionnalisme et d'intégrité les plus strictes. À cette fin, nous passons en revue et améliorons régulièrement nos processus de gouvernance et de gestion pour faire en sorte que la SOAD soit responsable et juste et qu'elle fasse preuve de transparence dans tous ses rapports avec les établissements assurés et le public.

SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS

La prestation d'information claire et concise au sujet de la protection de l'assurance-dépôts et d'autres enjeux réglementaires représente un élément important des efforts déployés en permanence par la SOAD pour assurer le maintien de la confiance du public envers les caisses populaires et credit unions. Nos brochures distribuées aux points de vente et notre site Web complet sont les principaux outils qui donnent accès à cette information. Par ailleurs, les établissements, leurs sociétaires et le public peuvent obtenir de plus amples renseignements sur nos programmes grâce à notre ligne téléphonique d'information ou au courrier électronique. En 2013, la SOAD a répondu à plus de 500 demandes de renseignements reçues par téléphone ou par courriel. Les intervenants et les lecteurs qui souhaitent en savoir davantage sur la SOAD et ses programmes sont invités à consulter son site Web, à l'adresse www.soad.com.

SOLIDES PARTENARIATS

Pour s'assurer de collaborer efficacement avec tous les intervenants, la SOAD a signé des protocoles d'entente avec le ministre des Finances, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), la Central 1 Credit Union, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, le CANAFE et le surintendant de la Financial Institutions Commission of British Columbia. En outre, nous comptons plusieurs comités consultatifs composés d'éminents cadres supérieurs du secteur réglementé auxquels se joignent des représentants du ministère des Finances et de la CSFO.

Fidèles à l'esprit du mouvement coopératif, nous sommes aussi heureux d'aider d'autres autorités au Canada et ailleurs dans le monde à mettre sur pied des régimes rigoureux de réglementation et de

protection des déposants pour les établissements financiers en milieu coopératif. Ainsi, nous continuons d'appuyer sans réserve l'Association des superviseurs prudents des caisses (ASPC), formée des superviseurs prudents et d'assureurs-dépôts des caisses populaires et credit unions du Canada, dont l'objectif est d'instaurer, sur une base coopérative, une réglementation et une supervision efficaces du secteur des caisses au Canada.

Occasionnellement, il arrive que nous collaborions avec des délégations d'autres pays en mission d'apprentissage sur la structure et le cadre réglementaire du secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

Par ailleurs, nous continuons de prêter notre soutien à l'International Credit Union Regulators Network (ICURN), un réseau mondial d'organismes de réglementation des caisses populaires et credit unions ayant pour raison d'être la mise en commun de l'information et de l'expérience. La SOAD se félicite d'avoir été un des fondateurs de ce réseau qui aide le mouvement des caisses populaires et des credit unions à atteindre un niveau de rendement encore plus élevé.

PROCHAINES ÉTAPES

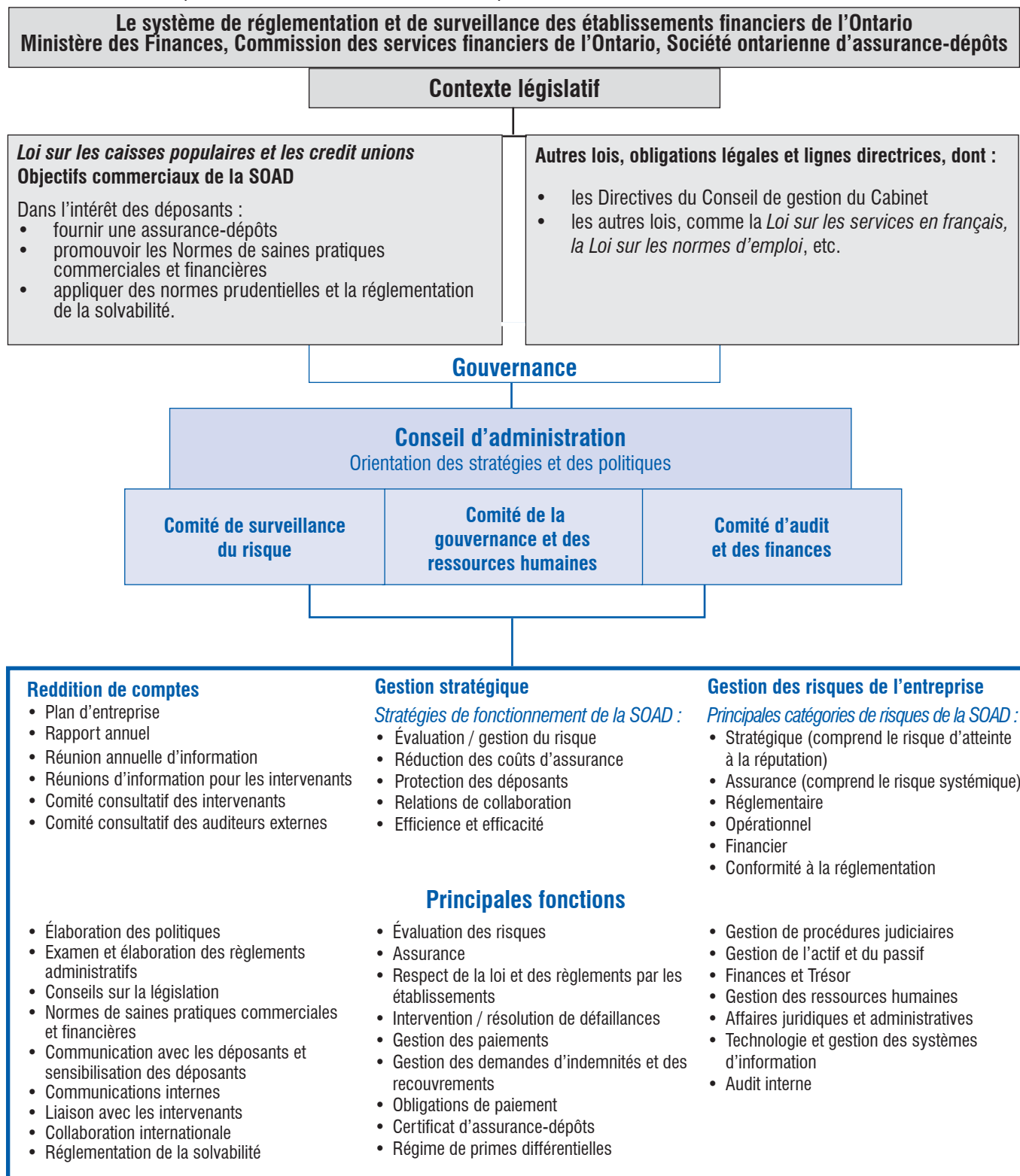
Nous estimons que les caisses populaires et credit unions de l'Ontario ont un rôle important à jouer dans le paysage financier et social de l'Ontario. Nous nous attendons également à ce que le secteur continue de suivre la tendance de regroupement et de restructuration déjà amorcée, afin d'optimiser les efficacités, la rentabilité et le service aux sociétaires. Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD ont à cœur d'appuyer la mission du secteur en lui offrant protection, sécurité et stabilité, au profit de tous ses membres et de l'économie ontarienne. Nous sommes bien décidés à démontrer notre engagement encore une fois en 2014 et au cours des années à venir.

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail du personnel de la SOAD, un groupe de professionnels extrêmement dévoués qui forme l'assise de la Société. Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration, dont j'apprécie les conseils et le soutien. En particulier, je suis très reconnaissant des sages conseils, de l'orientation et du soutien que me fournit le président de notre conseil, Paul Mullins.

Andrew (Andy) Poprawa, CPA, CA, C.Dir.
Président et chef de la direction

Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2014

La SOAD a élaboré un modèle de fonctionnement qui résume sa manière de mener ses affaires, compte tenu de ses obligations légales et du contexte général dans lequel elle exploite ses activités. Ce modèle s'inspire de la position que la SOAD occupe dans le filet de sécurité financier de l'Ontario et du mandat qui lui a été confié aux termes de la Loi. Les activités de la direction et du conseil d'administration de la SOAD tombent dans la catégorie générale de gouvernance, ce qui fait ressortir l'importance de la gestion stratégique et de la gestion des risques de l'entreprise. Le modèle souligne aussi l'importance de l'obligation de rendre compte et les fonctions essentielles que doit assumer la Société dans l'accomplissement de son mandat.

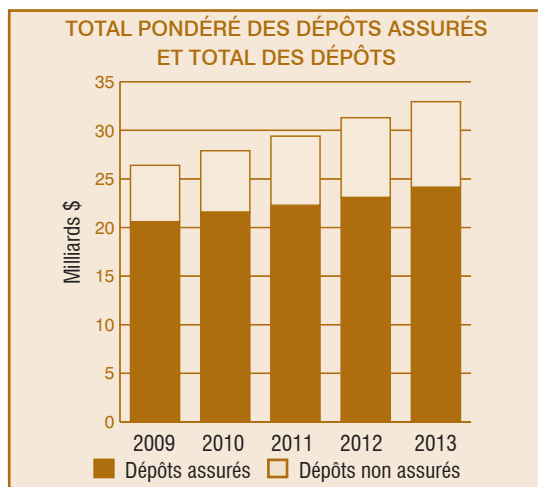


Environnement de contrôle

Commentaires et analyse de la direction

APERÇU DU SECTEUR 2013

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) protège tous les dépôts admissibles détenus dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'assurance-dépôts fait partie d'un programme de protection complet en vigueur dans tous ces établissements. La SOAD assure les dépôts non enregistrés, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et aux limites de la couverture maximale. Les dépôts détenus dans des régimes enregistrés d'épargne sont assurés intégralement, sans plafond. Pour obtenir plus de détails sur la couverture de base offerte à l'égard des dépôts admissibles, veuillez consulter le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com.



La SOAD remplit son mandat dans un monde complexe, dynamique et concurrentiel au plus haut point. Malgré cette conjoncture, le secteur des caisses populaires et des credit unions demeure bien capitalisé, à proportion de 7,2 % de son actif en moyenne; il est demeuré stable par rapport à 2012. Divers facteurs continuent d'influer sur la réussite de nos établissements assurés.

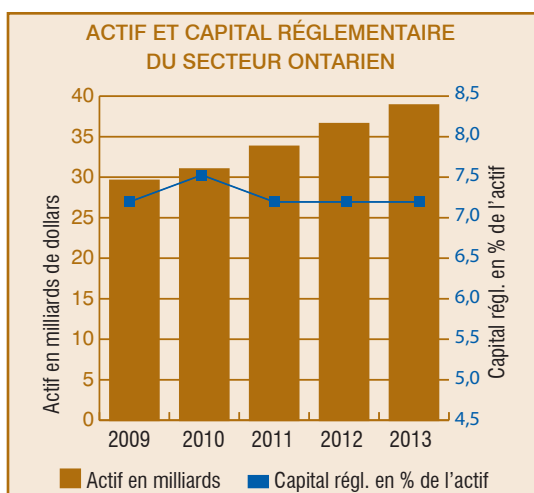
La Société surveille en permanence l'économie, le rendement des établissements assurés et l'évolution du contexte législatif et réglementaire. En Ontario, l'économie a fait des progrès modestes étant donné l'incertitude économique qui régnait à l'échelle mondiale et qui a limité la croissance des exportations et des investissements commerciaux. On s'attend à ce qu'elle tourne au ralenti pendant encore un certain temps. Son taux d'inflation s'est situé juste au-dessus de 1 %

pendant que la croissance du PIB et la demande des consommateurs ont été léthargiques. En 2013, le taux de chômage a reculé de 0,5 % à 7,5 %, grâce à la création de 72 000 nouveaux emplois. Au quatrième trimestre, le secteur manufacturier a été durement touché par l'annonce de plusieurs fermetures d'usines dans le Sud-Ouest et dans le Centre de la province, notamment celles de Heinz à Leamington, de Kellogg's à London, de Faurecia Automotive Seating à Bradford, de Novartis International à Mississauga et de Worthington Cylinders à Tilbury. Ces fermetures prendront effet en 2014 et en 2015. Cette situation pourrait limiter la croissance des dépôts acceptés et des prêts consentis par les établissements dans ces régions.

Au cours de la dernière année, le secteur des services a été le principal moteur de la création d'emplois en Ontario avec en tête les soins de santé et les industries de services professionnels, scientifiques et techniques. Les villes de Toronto, de Kitchener-Waterloo et de Barrie ont mené le bal à ce chapitre. En revanche, quatre régions économiques ont subi des pertes d'emplois, soit celles de la péninsule de Hamilton-Niagara, du Nord-Ouest de l'Ontario, d'Ottawa et de Kingston-Pembroke. Les établissements assurés qui exploitent leurs activités dans les régions en essor pourront tirer parti de la croissance prévue. Les autres devront faire preuve d'imagination pour offrir des services qui leur permettront de poursuivre leur propre croissance.

La Banque du Canada continue d'appliquer sa politique de faibles taux d'intérêt, et de l'avis des économistes canadiens, la prochaine hausse de taux devrait se produire dans la première moitié de l'année 2015. Deux facteurs guideront la décision de la Banque : le succès des politiques économiques visant à stimuler la croissance et les incertitudes économiques qui continuent de bousculer le monde. Au cours du dernier exercice, l'incidence négative des faibles taux d'intérêt sur les revenus du secteur est évaluée à 56 millions de dollars, surtout en raison du rendement modeste persistant des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, les consommateurs renouvelant leurs prêts à des taux avantageux.

Les ventes dans le secteur du logement ont fléchi malgré la faiblesse des taux d'intérêt qui demeurent historiquement bas. On prévoit cependant que



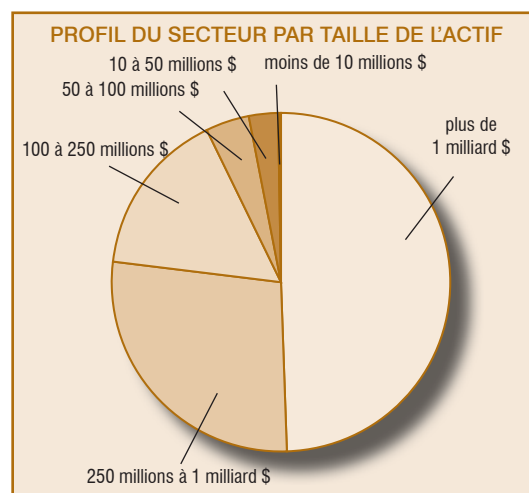
ces taux vont augmenter plus tard en 2014, ce qui rendra la propriété légèrement moins abordable comparativement aux dernières années. Il s'ensuivra par conséquent une hausse des coûts d'intérêt sur le fardeau de la dette des consommateurs et la diminution de la demande de prêts hypothécaires. En 2013, le prix de revente moyen a augmenté d'environ 3 %, et les conditions du marché de la revente semblent bien équilibrées, ce qui devrait contribuer à stabiliser le prix moyen du logement.

La dette des ménages au titre de la consommation demeure élevée alors que la Banque du Canada émet régulièrement des avertissements concernant les dangers d'assumer ce niveau de dette, car la hausse éventuelle des taux d'intérêt entraînera l'augmentation des mensualités que les emprunteurs n'auront pas nécessairement la capacité de rembourser. Les défauts de paiements potentiels pourraient avoir un effet négatif sur le secteur.

Profil des établissements assurés de la SOAD, en bref		
	2013	2012
Nombre d'établissements	127	143
Actif total (en milliards)	39,0 \$	36,6 \$
Total des dépôts (en milliards)	33,0 \$	31,3 \$
Dépôts assurés (en milliards)	24,3 \$	23,1 \$
Dépôts assurés en pourcentage du total des dépôts	73 %	74 %
Ratio du capital réglementaire (sur la base du levier)	7,20 %	7,20 %
Coûts liés aux prêts (en % de l'actif moyen)	0,08 %	0,12 %
Rendement (revenu net en % de l'actif moyen)	0,43 %	0,37 %

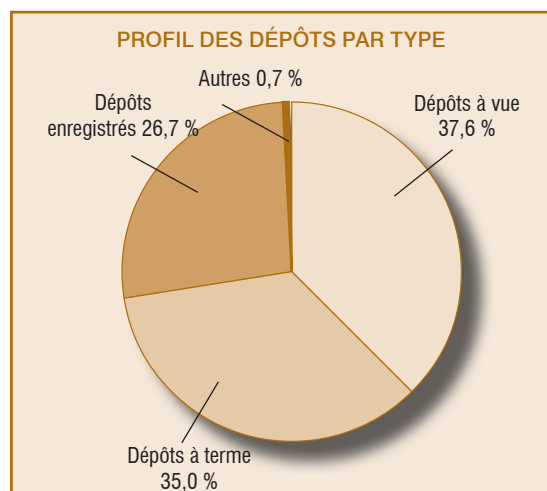
APERÇU DES CAISSES POPULAIRES ET CREDIT UNIONS DE L'ONTARIO

En 2013, la tendance à long terme du regroupement s'est poursuivie. Combinées, les fusions et les liquidations ont eu pour effet de retrancher 16 établissements assurés du secteur, leur nombre s'établissant à 127. Neuf établissements de catégorie 1 ont fusionné avec de plus grands établissements pour former des entités plus fortes et offrir à leurs sociétaires l'accès à un réseau de succursales plus vaste ainsi qu'à un plus grand éventail de produits et services. Sur le plan des fusions, une tendance se dessine : les grands établissements de catégorie 2 nouent des partenariats (six ont fusionné en 2013), créant des organisations qui bénéficient d'économies d'échelle accrues et peuvent offrir un plus large éventail de produits et services, ce qui devrait améliorer leur rentabilité. Actuellement, les sept plus grands établissements détiennent environ 50 % de l'actif du secteur ontarien, le plus grand d'entre eux en détenant 9,2 milliards de dollars. Pour leur part, les 57 plus petits établissements détiennent 5 % de l'actif du secteur, le plus petit d'entre eux en détenant 2,3 millions de dollars. On prévoit que la consolidation s'accroîtra à mesure que les établissements chercheront à prendre de l'expansion et à protéger l'actif de leurs sociétaires.



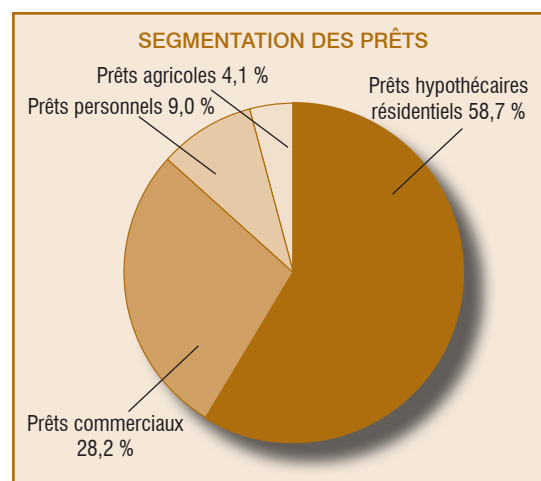
Profil du secteur par taille de l'actif		
Taille de l'actif	(millions) \$	Nombre d'établissements
plus de 1 milliard \$	19 334	7
250 millions à 1 milliard \$	10 765	20
100 à 250 millions \$	6 160	35
50 à 100 millions \$	1 621	21
10 à 50 millions \$	1 068	36
moins de 10 millions \$	44	8
Total	38 992	127

La croissance globale de l'actif a augmenté, totalisant 6,6 % sur douze mois pour atteindre 39,0 milliards de dollars. Ainsi, les dépôts affichent une hausse de 5,7 % pour s'élever à 33,0 milliards de dollars. Cette augmentation est attribuable à la solide croissance des dépôts enregistrés et des dépôts à terme qui s'inscrivent à 7,5 % et à 5,6 % respectivement. Les dépôts de courtiers composent 1,5 % du total des dépôts.

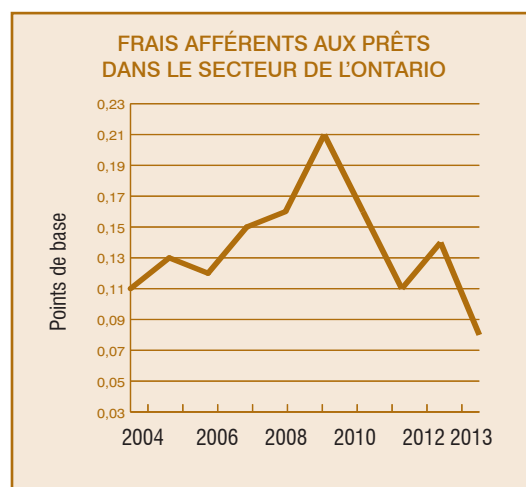


En 2013, les prêts hypothécaires résidentiels ont atteint 19,6 milliards de dollars et la titrisation représentait 2,1 milliards de dollars du total. Le taux de croissance, net de titrisations, s'est établi à 8,4 % en 2013 contre 7,5 % en 2012.

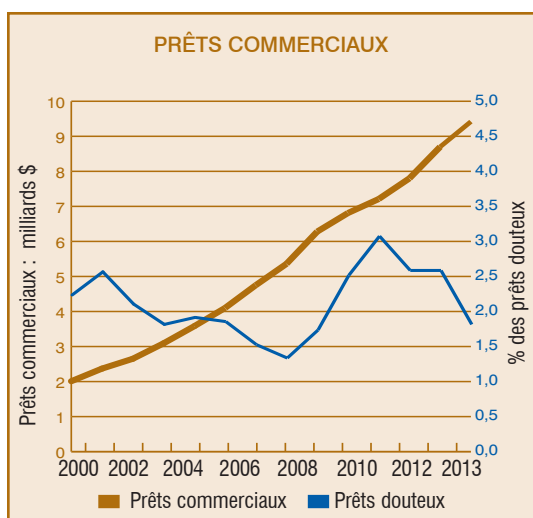
De son côté, le portefeuille des prêts commerciaux a de nouveau enregistré une forte croissance, soit le même taux de 10 % qu'il y a un an, représentant 9,4 milliards de dollars. Ces prêts produisent généralement un meilleur rendement que d'autres types de prêts. Par contre, ils comportent un niveau de risque supérieur en raison de leur nature et de leur complexité particulières à l'égard de la souscription et de l'évaluation des titres sous-jacents donnés en garantie du prêt. Les prêts personnels ont reculé de 0,4 % pour s'inscrire à 2,9 milliards de dollars comparativement à 1,2 % en 2012. La pondération de ces prêts continue de diminuer dans la composition globale du portefeuille de prêts ne représentant que 9,0 % en 2013 contre 9,7 % en 2012 vu que les sociétaires tentent de réduire leurs niveaux de dettes non garanties.



Tout au long de 2013, le risque de crédit global du secteur, mesuré d'après l'ensemble des coûts liés aux prêts et les prêts en souffrance, est demeuré relativement stable en raison des conditions du marché et de l'économie qui se sont légèrement améliorées. Le ratio de couverture (provisions pour prêts exprimées en pourcentage des prêts douteux) a diminué pour s'établir à 38 % comparativement à 37 % en 2012. Le montant brut des prêts en souffrance depuis plus de 30 jours représentait 107 pb du total des prêts, inchangé par rapport à 2012, et renouant avec le niveau immédiatement antérieur à la récession. Les coûts relatifs aux prêts ont nettement diminué passant à 8 bp (contre 14 pb en 2012). Cette amélioration a eu une incidence positive sur la rentabilité du secteur.



En ce qui concerne les niveaux des prêts commerciaux en souffrance ou douteux, ils demeurent préoccupants, mais ils montrent des signes encourageants. Les prêts commerciaux en souffrance depuis plus de 30 jours ont reculé à 180 pb comparativement à 203 en 2012. Les prêts commerciaux douteux ont nettement diminué



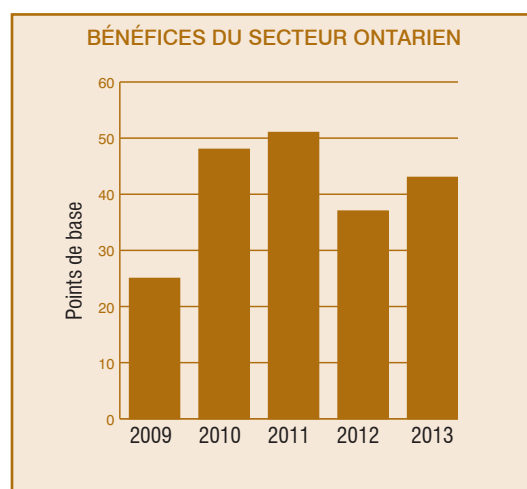
terminant l'exercice à 179 pb du total des prêts contre 260 pb en 2012.

À la fin de 2013, les liquidités poursuivaient leur retrait pour s'établir à 11 % comparativement à 12,8 % en 2012 à cause du rythme de croissance des prêts qui a dépassé celui des dépôts. Le capital global est demeuré stable à 7,2 % de l'actif. Les titrisations hypothécaires et les changements comptables quant aux obligations futures au titre des avantages du personnel sont les deux facteurs qui ont exercé la plus grande pression à la baisse sur le capital global du secteur. Le capital réglementaire était composé à 62 % des bénéfices non répartis, à 35 % des parts de placement et des parts de ristourne et à 3 % de parts sociales. Tous les établissements assurés possédaient le capital minimum prescrit par la Loi.

La rentabilité s'est améliorée, passant de 37 pb en 2012 à 43 pb en 2013. La faiblesse persistante des taux d'intérêt a freiné les bénéfices, ce qui a eu pour effet de réduire le revenu provenant des prêts et des placements de 13 pb et de limiter la capacité des établissements à améliorer leurs marges financières. Pour compenser les bas niveaux de revenus, les établissements ont diminué les intérêts versés aux sociétaires sur les dépôts et leurs frais autres que d'intérêt; ils ont aussi poursuivi leur quête de nouvelles sources de revenus.

À l'exercice 2013, six établissements ont enregistré des pertes d'exploitation. La SOAD les surveille étroitement afin que les problèmes à l'origine des pertes soient résolus et que les sociétaires injectent suffisamment de capital pour soutenir leur viabilité.

Les résultats de notre programme d'inspection révèlent que le respect des normes de saines pratiques commerciales et financières s'est accru en 2013. À la fin de l'exercice, 114 établissements assurés (97 % des établissements sur la base de l'actif) se conformaient intégralement à l'ensemble des normes, contre 87 % en 2012. Les lacunes en matière de gestion du risque de crédit demeurent le principal facteur contribuant à la non-conformité des établissements aux normes.



Le régime de primes différentielles (RPD) de la SOAD est fondé sur le profil de risque global des établissements, et fait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour cinq composantes clés : le capital, la qualité de l'actif, la conformité aux normes de saines pratiques commerciales et financières, les bénéfices et le risque de taux d'intérêt.

Le taux de prime moyen a baissé passant de 1,15 \$ en 2012 à 1,12 \$ en 2013 en raison de l'amélioration des cotes obtenues pour la gouvernance et des bénéfices. Le tableau qui suit indique les cotations globales du RPD à la fin de 2013.

Résumé de la prime annuelle selon le niveau de risque (en pourcentage de l'actif total)						
Catégorie de prime (\$ par 1 000 \$)	Niveau de risque	2013	2012	2011	2010	2009
1,00	Faible	35,0 %	30 %	53 %	47 %	26 %
1,15	Faible +	59,0 %	60 %	34 %	34 %	53 %
1,40	Modéré	5,7 %	8 %	10 %	10 %	16 %
1,75	Élevé	0,2 %	2 %	2 %	8 %	3 %
3,00	Élevé +	0,1 %	0 %	1 %	1 %	2 %

Aux prises avec un marché concurrentiel où les taux d'intérêt restent faibles, le secteur ontarien des caisses populaires et credit unions a connu de nouveaux regroupements. Il s'est aussi développé pour élargir ses services aux sociétaires et aux collectivités de la province dans son ensemble. Par ailleurs, la viabilité future de certains établissements assurés suscite des inquiétudes étant donné leur faible rentabilité ou les pertes qu'ils accusent. Le secteur demeure néanmoins stable, et il joue un rôle important dans le paysage financier et social de l'Ontario en fournissant des solutions bancaires de rechange efficaces aux Ontariens.

En 2013, la SOAD a facilité un examen du secteur des caisses populaires et credit unions (Projet Symphonie). Ainsi, dans le cadre de ce projet, elle a mandaté un cabinet d'experts-conseils pour dégager les options à la disposition des établissements assurés afin de les aider à bâtir un avenir viable pour le secteur. Les résultats de l'étude ont été communiqués à tous les établissements. Ils devraient favoriser un dialogue constructif entre eux et, le cas échéant, donner lieu à la création de partenariats stratégiques entre de grands établissements ainsi qu'une collaboration accrue au sein du secteur.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

En 2013, la Société a reçu huit demandes relatives à l'acquisition et à la vente d'actif et trois demandes concernant l'approbation d'une acquisition ou de la création d'une filiale. La Société a approuvé dix demandes, une autre est encore à l'étude.

Lorsque la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* révisée et les règlements connexes sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2009, les caisses populaires et credit unions ont été investies de capacités accrues pour leur permettre de livrer concurrence dans le marché des services financiers.

De plus, le rôle, les responsabilités et les pouvoirs de la SOAD ont été élargis : ils incluent la réglementation de la solvabilité. Plus globalement, ils lui donnent les moyens de mieux protéger les déposants et les sociétaires et ainsi contribuer à la stabilité du mouvement. Conformément au paragraphe 334(1) de la Loi : « (...) le ministre nomme une ou plusieurs

personnes qu'il charge d'examiner l'application de la présente loi et des règlements et de lui faire des recommandations (...) ».

Nous attendons avec impatience la possibilité de collaborer avec les intervenants en prévision de l'examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Pour de plus amples renseignements sur les pouvoirs et les activités de réglementation de la SOAD, notamment les critères, les guides et les normes de services, veuillez consulter le site Web de la Société à l'adresse www.soad.com.

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2013

La présente partie du rapport rend compte de la performance financière de la Société pour l'exercice. Elle doit être lue de concert avec les états financiers et les notes afférentes de la Société à la page 32.

Points saillants

- Le revenu de primes s'est établi à 25,6 millions de dollars pour l'exercice, une augmentation de 0,4 million (1,7 %) par rapport à 2012. Cette hausse modeste est principalement attribuable à la croissance du secteur des dépôts assurés, compensée par l'incidence de l'amélioration des cotes de crédit globales, du changement des périodes comptables et d'autres ajustements temporaires résultant des fusions entre établissements membres pendant l'exercice.
- Le revenu provenant des placements et d'autres sources a atteint 1,7 million de dollars pour l'exercice, une augmentation de 0,4 million (36,7 %) par rapport à 2012. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance du portefeuille de placements.
- Les charges opérationnelles, avant les recouvrements, se sont élevées à 8,6 millions de dollars, soit 0,05 million de moins seulement que la charge inscrite à l'exercice précédent (0,5 %). Le recouvrement de cette charge a été inférieur de 0,4 million de dollars principalement en raison du nombre moins important d'établissements faisant partie des programmes d'intervention de la SOAD en 2013.
- La provision nette pour pertes d'assurance à l'exercice représentait 2 millions de dollars comparativement au recouvrement net des pertes d'assurance de 16 millions à l'exercice précédent. La provision est principalement attribuable à l'incertitude entourant le litige concernant un établissement en liquidation.
- Le fonds de réserve d'assurance-dépôts (« FRAD ») totalisait 164,7 millions de dollars au 31 décembre 2013, en hausse de 17,2 millions de dollars (11,6 %) par rapport à l'exercice 2012. Le fonds représente 68 points de base des dépôts assurés du secteur, une amélioration de 4 points de base par rapport à 2012. Cette hausse s'explique principalement par la maîtrise de la croissance des charges opérationnelles et la réduction des pertes d'assurance.

Revenu de primes

Les primes sont fondées sur le montant total des dépôts assurés comptabilisés par les établissements assurés à la fin de leur exercice, et sont calculées conformément au système de classification des risques du régime de primes différentielles (les taux sont demeurés inchangés en 2013 allant de 1,0 à 3,0 \$ par millier de dollars de dépôts assurés).

Catégorie de prime	1	2	3	4	5
Niveau de risque	Faible	Faible +	Modéré	Élevé	Élevé +
Taux de prime	1,00 \$	1,15 \$	1,40 \$	1,75 \$	3,00 \$

Le revenu de primes a augmenté de 433 milliers de dollars (1,7 %) pour passer à 25,6 millions en 2013 comparativement à 25,2 millions il y a un an. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des dépôts assurés du secteur compensée par l'amélioration des cotes de risque liées aux primes différentielles de quelques établissements et par l'incidence du changement de fin d'exercice de certains établissements en raison de fusions au cours de l'année.

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$)	2013	2012	2011	Variation par rapport à 2012		Projeté 2013
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Revenu de primes	25 626	25 193	24 342	433	1,7 %	26 100
Taux moyen de primes par millier de \$ de dépôts assurés	1,12 \$	1,15 \$	1,14 \$	-0,03 \$	-2,6 %	1,13 \$

Provision (recouvrement) net pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes d'assurance correspond à la meilleure estimation de la Société quant aux pertes qu'elle aura vraisemblablement engagées au 31 décembre 2013. Elle comporte une provision pour perte d'assurance tant spécifique que générale.

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$)	2013	2012	2011	Variation par rapport à 2012		Projeté 2013
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Provision pour pertes d'assurance pour l'exercice	3 516	1 532	1 100	1 984	129,5 %	5 000
(Recouvrement) de la provision pour pertes de l'exercice précédent	(1 562)	(17 569)	(1 197)	16 007	-91,1 %	-
Provision nette (recouvrement) pour pertes d'assurance pour l'exercice	1 954	(16 037)	(97)	17 991	-112,2 %	5 000

La provision de 3,5 millions de dollars en 2013 représente les provisions spécifiques pour pertes concernant les établissements mis en Liquidation. Le recouvrement de provisions pour les pertes de l'exercice antérieur s'est chiffré à 1,6 million de dollars, principalement en raison des prêts et autres recouvrements provenant des biens d'établissements dissous qui ont dépassé les estimations. Le recouvrement englobait aussi la charge à payer générale pour pertes de 3,2 millions de dollars, représentant un repli de 0,3 million.

Charges opérationnelles

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$)	2013	2012	2011	Variation par rapport à 2012		Projeté 2013
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Charges opérationnelles brutes	8 649	8 696	8 673	-47	-0,5%	9 521
Recouvrement des charges opérationnelles	(469)	(822)	(2 025)	353	-42,9%	(713)
Charges opérationnelles nettes	8 180	7 874	6 648	306	3,9%	8 808

Les charges opérationnelles brutes, y compris les avantages sociaux et les salaires, se sont élevées à 8,6 millions de dollars, ce qui représente une légère baisse de 47 milliers de dollars ou de 0,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les salaires et les avantages du personnel ont diminué de 39 milliers de dollars, soit de 0,6 % comparativement à 2012. Cette baisse s'explique principalement par la réduction de la charge à payer au titre des prestations de maintien en poste pour les principaux membres du personnel de gestion puisque la plupart des programmes étaient entièrement provisionnés à la fin de l'exercice précédent et que leur incidence a été en partie compensée par l'augmentation minimale des salaires. Les autres charges d'exploitation ont diminué de 8 milliers de dollars (0,4 %) comparativement à 2012. Pendant l'exercice, la SOAD a renforcé son équipe affectée aux examens et nettement réduit sa dépendance envers les tiers examinateurs, ce qui a réduit les coûts de 236 milliers de dollars ou de 71 %. Ces économies ont été largement neutralisées par les honoraires juridiques engagés dans le cours d'un litige imprévu (218 milliers de dollars) concernant la demande reconventionnelle contre la Société concernant les biens d'un établissement liquidé.

Le recouvrement des charges opérationnelles se compose principalement des frais administratifs liés à la gestion des biens des établissements en Liquidation et des frais imputés aux établissements en Supervision. La diminution des recouvrements de 0,4 million de dollars en 2013 s'explique par le nombre inférieur d'établissements mis en Liquidation ou intégrés dans d'autres programmes. À la fin de l'exercice, la SOAD gérait un total de 14 établissements en Liquidation et un sous Supervision. Il n'y avait aucun établissement sous Administration.

État de la situation financière

L'actif total de la Société a progressé de 9,4 % par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 177,6 millions de dollars au 31 décembre 2013. La plupart des actifs sont gérés par l'Office ontarien de financement (« OOF »).

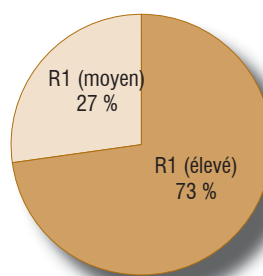
Placements

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de placements de la SOAD, qui est géré par l'OOF, passait à 150,5 millions de dollars, une augmentation de 18,7 millions de dollars ou de 14 % pour l'exercice, par rapport à 131,8 millions de dollars au 31 décembre 2012.

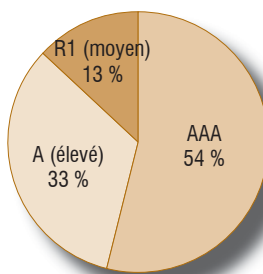
Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$)	2013	2012	2011	Variation par rapport à 2012		Projeté 2013
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Placements courants	126 898	119 986	92 294	6 912	6 %	129 000
Placements non courants	24 081	12 476	0	11 605	93 %	12 000
Total	150 979	132 462	92 294	18 517	14 %	141 000

Le portefeuille de la SOAD constitue la principale source de fonds dont elle dispose pour régler les demandes d'indemnisation que pourraient faire les déposants des établissements assurés. La politique de placement de la Société est formulée de telle sorte que cette dernière ait facilement accès aux ressources nécessaires pour verser les dépôts assurés lorsque la situation le justifie. Nous visons principalement à atteindre l'équilibre approprié entre la liquidité, la sécurité et le rendement des placements ainsi que leur conformité aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du Règlement 237/09 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les placements courants sont constitués de 67% de titre de participation des gouvernements fédéral et provinciaux et de 33 % d'acceptations bancaires et de billets de dépôts émis par des banques à charte canadiennes de durées inférieures à un an. Ces placements sont cotés R-1 (risque moyen) ou plus élevé.



Les placements non courants sont constitués d'obligations gouvernementales échelonnées à diverses durées allant de 6 mois à un maximum de 3,25 ans. Toutes ces obligations sont émises par le gouvernement du Canada et sont assorties d'une cote de crédit se situant de R-1 (moyen) à AAA.



Au 31 décembre 2013, les placements courants et non courants (obligations échelonnées) avaient généré un rendement réel moyen de 0,98 et de 1,39 % respectivement. À cette date, le rendement moyen pondéré réel de l'ensemble des placements s'inscrivait à 1,23 % (contre 1,18 % en 2012), et le nombre pondéré de jours jusqu'à l'échéance était de 157 (contre 105 en 2012). L'incidence des risques liés au marché, au crédit et aux taux d'intérêt sur la Société est infime étant donné la nature prudente du portefeuille et la courte durée relative des placements le composant.

Les autres placements non courants sont constitués d'actions de catégorie B de la coopérative CUCO auparavant détenues par quelques credit unions en liquidation. La SOAD a acquis ces titres en vue de faciliter la liquidation ordonnée de ces établissements. Au 31 décembre 2013, la juste valeur marchande des actions s'élevait à 473 milliers de dollars.

Tous les placements sont classés comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur à la fin de la période de présentation et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus.

Avances recouvrables d'assurance-dépôts

Conformément à la Loi, la SOAD doit régler les demandes d'indemnisation des déposants à la hauteur des limites prescrites par la Loi lorsqu'un établissement assuré n'est plus en mesure de satisfaire à ses obligations envers les déposants. Les provisions pour pertes sont évaluées en fonction des coûts nets imputés au fonds d'assurance de la SOAD après la réalisation prévue de l'actif et d'autres recouvrements concernant l'établissement en faillite. Lorsque les fonds avancés à l'égard de demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts surpassent la provision pour perte estimative à la fin de la période de présentation, le solde est inscrit comme une avance recouvrable au titre de l'assurance-dépôts dans l'État de la situation financière.

Après la comptabilisation des provisions et des recouvrements pour pertes d'assurance à l'exercice, le solde de l'avance recouvrable au titre de l'assurance au 31 décembre 2013 totalisait 20,9 millions de dollars (en baisse par rapport aux 22,8 millions de dollars en 2012), ce qui constitue une variation nette de 1,9 million de dollars.

Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts représente le montant des pertes comptabilisées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'État de la situation financière. Le total comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Au 31 décembre 2013, le total des charges à payer s'élevait à 3,5 millions de dollars, dont 3,2 millions de dollars représentaient la charge à payer pour pertes générales et le solde de 0,3 million de dollars représentait la charge à payer spécifique pour pertes. La charge générale, qui s'élevait à 3,2 millions de dollars (3,5 millions en 2012), est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés.

Obligation au titre des avantages du personnel

Au 31 décembre 2013, la charge à payer au titre des avantages du personnel non courants s'élevait à 5,5 millions de dollars, en hausse de 251 milliers de dollars ou 5 % par rapport à 2012. Elle était comprise des régimes de retraite, des avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi et des plans de maintien en poste pour les principaux membres du personnel de gestion de la SOAD. Le régime d'avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi est un régime à prestations définies qui est capitalisé selon la méthode de répartition par les cotisations de la SOAD. Les avantages comprennent l'assurance maladie, les soins dentaires et l'assurance-vie, qu'elle accorde tant aux employés en activité qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. L'évaluation actuarielle des obligations futures au titre de ces avantages au 31 décembre 2013 a été effectuée par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des unités d'avantages projetés au prorata des services. Le 1^{er} janvier 2012, la SOAD a adopté la norme 19 révisée (« IAS 19R ») de l'International Accounting Standards Board (juin 2011) qui exige que tout gain ou perte actuariels découlant de la réévaluation de l'actif et du passif d'un régime à prestations définies soit constaté dans la partie autres éléments du résultat global de l'État du résultat global. La transition à la méthode autres éléments du résultat global a été comptabilisée le 1^{er} janvier 2011, et tous les gains et pertes actuariels ainsi que les coûts pour services passés non comptabilisés sont constatés dans le FRAD à cette

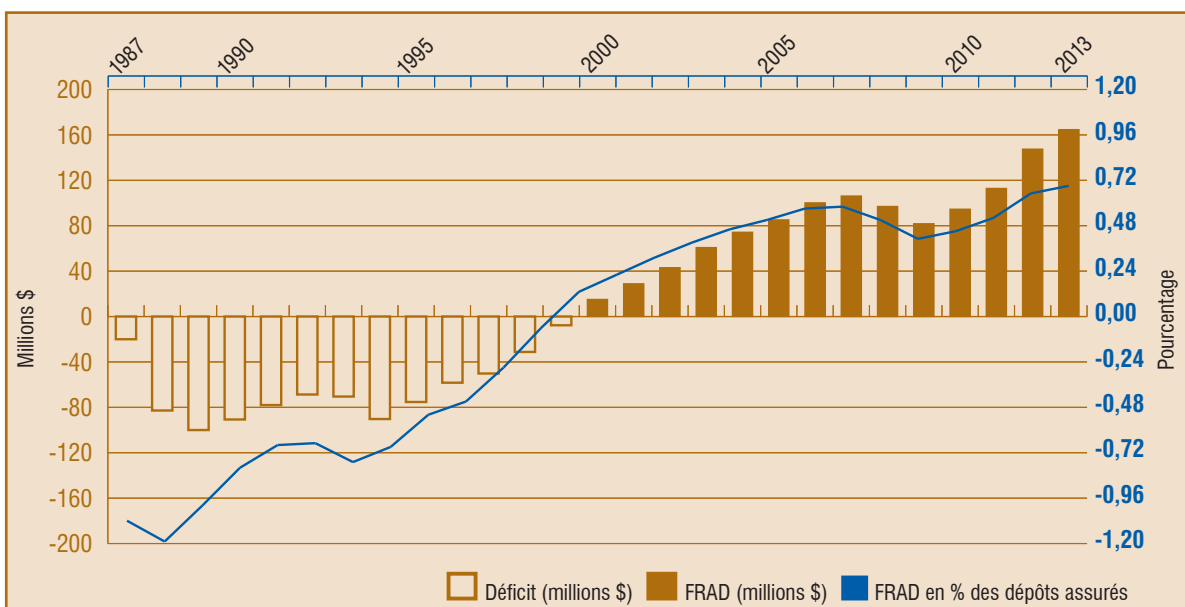
date en tant qu'ajustement de transition ponctuel. La divulgation de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice et le service correspondant ainsi que les frais d'intérêts sont détaillés dans la note 9 des Notes afférentes aux états financiers ci-jointes.

Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)

La SOAD est responsable de la fourniture d'assurance contre la perte totale ou partielle des fonds déposés auprès des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'un des principaux mécanismes utilisés pour veiller à la protection des dépôts est le maintien d'un fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « FRAD »). Pour que le FRAD puisse couvrir les risques d'assurance, la SOAD évalue sur une base régulière s'il est suffisamment provisionné et si les liquidités sont adéquates. De concert avec un cabinet-conseil en actuariat, la SOAD a conçu un modèle perfectionné pour déterminer la fourchette cible convenable pour la taille du fonds, en s'appuyant sur un certain nombre de principes, d'hypothèses et d'autres facteurs, notamment les critères suivants : profil de risque des établissements assurés, conditions économiques, revenus de primes, taux d'intérêt, historique des pertes, migration du risque et croissance du secteur. Les hypothèses et les autres facteurs utilisés dans ce modèle sont régulièrement mis à jour pour tenir compte des changements au sein de l'environnement du secteur.

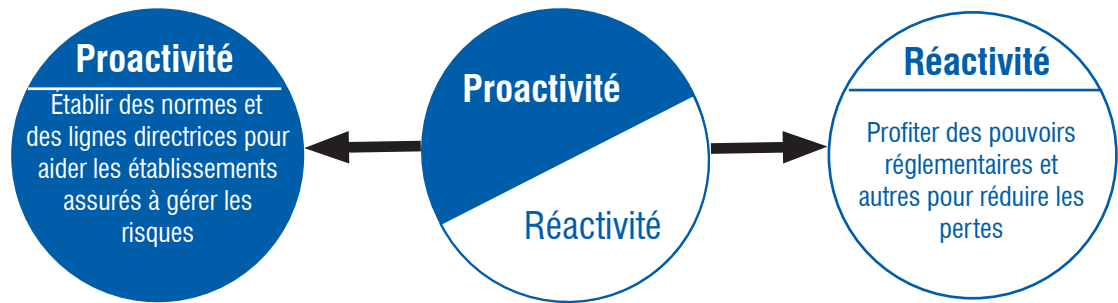
Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$)	2013	2012	2011	Variation par rapport à 2012		Projeté 2013
	\$	\$	\$	\$	%	\$
FRAD	164 684	147 531	112 960	17 153	11,6 %	161 123
% des dépôts assurés du secteur	0,68 %	0,64 %	0,51 %	-	0,04 %	0,67 %
Dépôts assurés du secteur estimés (en milliards \$)	24,3	23,1	22,3	1,2	5,2 %	24,0

En 2013, la SOAD a revu la cible du fonds et déterminé que son niveau approprié devait s'établir à de 100 bp des dépôts assurés du secteur. Cette nouvelle cible doit être atteinte d'ici 2020. Au 31 décembre 2013, le FRAD s'établissait à 164,7 millions de dollars, en hausse de 17,2 millions de dollars ou de 11,6 % par rapport à la même date l'an dernier. Le fonds représentait 68 pb des dépôts assurés du secteur selon les estimations, une amélioration de 4 pb par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par la maîtrise de la croissance des charges opérationnelles et les mesures prises pour réduire les pertes d'assurance à l'exercice.



Plan stratégique de la SOAD de 2014 à 2016

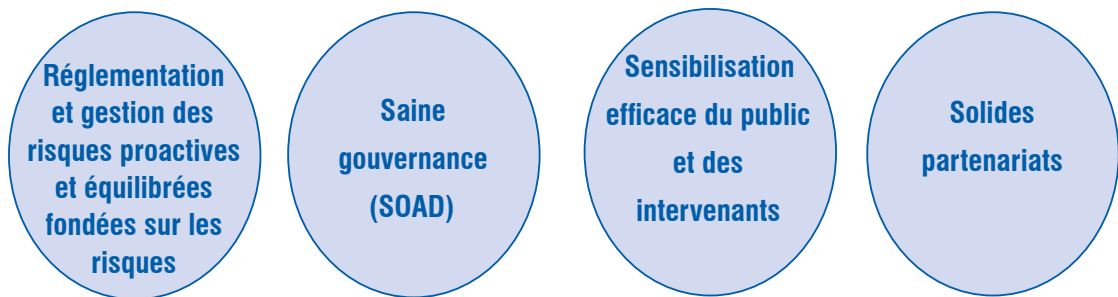
OBJECTIFS STRATÉGIQUES



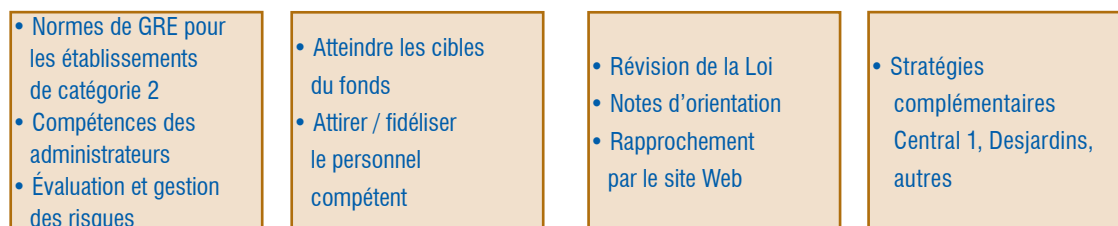
MANDAT DE LA SOAD

PROTÉGER LES DÉPOSANTS ET CONTRIBUER À LA STABILITÉ DU SECTEUR

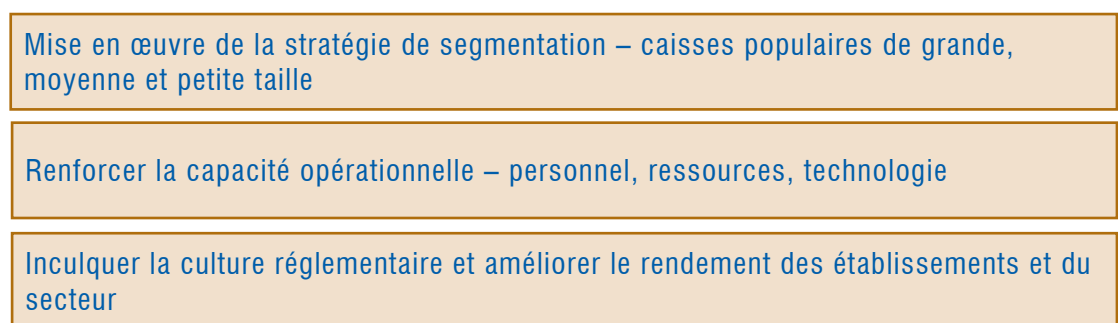
OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS



IMPORTANTES INITIATIVES ET PRIORITÉS



STRATÉGIES FACILITATRICES



Gestion des risques de la SOAD

La SOAD gère ses risques en fonction de son cadre de Gestion des risques d'entreprise (GRE) – un ensemble bien défini de politiques et de pratiques de gestion des risques, y compris un appétit pour les risques bien défini, approuvées par le conseil d'administration qui font que le conseil, le comité de surveillance du risque du conseil et la direction comprennent bien les risques auxquels la SOAD s'expose et gèrent ceux-ci en conséquence. Le cadre de GRE est examiné en détail chaque année, et constitue l'un des paramètres fondamentaux de l'élaboration annuelle du plan d'affaires et du budget opérationnels de la SOAD.

Aperçu de l'évaluation des risques importants auxquels s'expose la SOAD	
Description des risques	Niveau et tendance des risques
Risques liés à l'assurance-dépôts et à la réglementation	
Évaluation du risque / Risque lié à un défaut de surveillance : Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les établissements assurés présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	MODÉRÉ ↔
Évaluation du risque / Risque lié à un défaut d'intervention : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent visant les établissements assurés présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières, notamment : • Risque de gestion du risque • Risque d'adéquation du capital • Risque systémique • Risque lié à la confiance du public	MODÉRÉ ↔
Risque lié à la résolution de défaillance : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour gérer les établissements sous Administration ou pour gérer le processus de résolution de défaillance d'une institution accroissant ainsi les pertes financières et/ou nuire à sa réputation notamment : • Risque de gestion des pertes • Risque lié à l'assurance-cautionnement • Risque de litige • Risque lié à la résolution de défaillance	FAIBLE ↔
Risques de réglementation : Risques que la SOAD ne s'acquitte pas de ses responsabilités réglementaires en tant qu'organisme de réglementation de la solvabilité, notamment : • Risque lié aux normes prudentielles • Risque de non-conformité	FAIBLE ↔
Risques d'entreprise de la SOAD	
Risques stratégiques : Risques que le conseil d'administration et la haute direction choisissent des stratégies à long terme inappropriées, manquent à leurs responsabilités de leadership ou ne mettent pas en œuvre les stratégies de manière appropriée, accroissant ainsi l'exposition de la Société à ces risques, notamment : • Risque d'influence externe • Risque lié à l'orientation stratégique • Risque d'atteinte à la réputation • Risque de communications • Risque de politiques publiques	FAIBLE ↔
Risques opérationnels : Risques que la SOAD ne maintienne pas en place les mécanismes d'exploitation et contrôles internes appropriés pouvant ainsi nuire à sa réputation ou entraîner des pertes financières, notamment : • Risque de suspension des activités • Risque lié aux obligations ou de litige • Risque lié à la santé et à la sécurité • Risque lié à la technologie et au soutien technologique • Risque lié à la sécurité des informations • Risque liés aux médias sociaux • Risque lié à la sous-traitance • Risque lié aux ressources humaines	FAIBLE/ MODÉRÉ ↓
Risques financiers : Risques de perte résultant de la gestion de l'actif et du passif de la SOAD, notamment : • Risque lié à l'adéquation du fonds de réserve d'assurance-dépôts • Risque lié à l'adéquation des provisions de la SOAD • Risque de liquidité • Risque de placements et du marché • Risque de contrôles internes	FAIBLE/ MODÉRÉ ↔
Risques liés à la non-conformité : Risques de pertes pour la SOAD résultant du non-respect des lois et directives applicables, notamment : • Risques de non-application des textes législatifs pertinents • Risque de non-application de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> • Risque de non-respect des Directives • Risque lié aux politiques	FAIBLE ↔

Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2013-2016

- ▲ Progrès prévu conforme à l'échéancier et au budget
- ▼ Problèmes en matière de temps à courir avant la finalisation ou écarts budgétaires
- En cours ou reporté

Mission de la SOAD : Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions

Objectifs stratégiques	Résultats de 2013	Initiatives clés planifiées pour 2014-2016	Indicateurs clés de rendement
RÉGLEMENTATION ET GESTION DES RISQUES PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES FONDÉES SUR LES RISQUES La SOAD doit toujours rester attentive aux indicateurs de risques et à l'émergence de nouveaux risques afin de gérer sans tarder tout risque d'assurance. La Société met tout en œuvre pour consolider sa capacité à évaluer et à gérer les risques et les pertes ainsi que son rôle de réglementation.	Évaluation des risques et de la conformité à la réglementation		
	- Introduction d'exigences pour les établissements de catégorie 2 avec un actif supérieur à 250 M\$ ▲ - Établissements à risque élevé ou non conformes identifiés dans les 30 jours suivant le signalement ou l'examen ▲ - Introduction d'exigences concernant les simulations de crise et création des outils nécessaires ▲ - Mise à jour du programme d'examen pour évaluer la conformité à la GRE et aux lignes directrices sur la formation en matière de compétences des administrateurs ▲ - Amélioration des systèmes de surveillance et d'évaluation des risques par l'inclusion des risques émergents ▲	- Création d'un nouveau système de signes précurseurs - Évaluation élargie des risques du secteur - Solidification de la capacité interne d'inspection - Établissements à risque élevé ou non conformes identifiés dans les 30 jours suivant le signalement ou l'examen - GRE pour tous les établissements assurés de catégorie 2	- Respect de la réglementation et des normes de saines pratiques commerciales et financières - Identification en temps opportun des établissements non conformes et à risque élevé
	Gestion des risques		
	Placement, dans le programme approprié, de tous les établissements qui remplissent des critères définis ▲	- Assignation des établissements à risque élevé aux programmes appropriés - Consignation de tous les processus de gestion des risques	- Tous les établissements sont dirigés vers des programmes appropriés, selon leur profil de risque - Amélioration des profils de risque des établissements sous supervision
	Règlement des défaillances		
	- Mise en place de stratégies de règlement des défaillances pour les grands établissements ▲ - Préservation de la confiance du public ▲ - Minimisation des pertes ▲	- Utilisation de stratégies pertinentes de règlement des défaillances - Continuité des services aux sociétaires et déposants - Atténuation des pertes du FRAD	- Établissements dirigés vers des programmes appropriés, selon les critères définis - Préservation de la confiance du public - Minimisation des pertes
	Remboursements aux déposants et liquidations		
	- Remboursements aux déposants en temps opportun ▲ - Liquidations finalisées avec exactitude et en temps opportun ▲ - Maximisation continue des recouvrements par l'entremise de procédures judiciaires ▲	- Remboursements aux déposants en temps opportun - Finalisation exacte et en temps opportun des liquidations - Maximisation des recouvrements par l'entremise de procédures judiciaires	- Dépôts payés dans les 30 jours - Recouvrements maximisés - Préservation de la confiance du public

Objectifs stratégiques	Résultats de 2013	Initiatives clés planifiées pour 2014-2016	Indicateurs clés de rendement
SAINE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE Pour continuer à mériter la confiance des intervenants et du public, la SOAD doit démontrer l'efficience et l'efficacité de sa gouvernance et de sa gestion. Pour ce faire, la SOAD fait preuve d'une saine gouvernance, gère ses risques importants (GRE) et s'assure de la disponibilité des fonds suffisants pour protéger les déposants.	Mesures réglementaires		
	- Émission d'ordonnances et approbations au besoin ▲ - Respect des normes de service ▲ - Webinaires pour la direction et les administrateurs des établissements assurés ▲	- Émission d'ordonnances au besoin - Publication de lignes directrices et de notes d'orientation - Production ou mise à jour des guides d'auto-évaluation, du manuel d'examen et des guides de processus - Webinaires pour la haute direction et les administrateurs des établissements assurés	- Normes de service respectées en matière d'approbations réglementaires - Gouvernance efficace - Mise en application uniforme - Processus transparents - Compréhension et conformité accrues
	Saine gouvernance		
	- Respect de la Loi, des directives et des politiques ▲ - Charges opérationnelles nettes de 8,2 M\$ ou 0,6 M\$ de moins que le montant prévu ▲ - Mise en place de stratégies de RH et de TI ▲ - Mise en place du rôle d'ombudsman ▲ - Audit interne fondé sur le risque ▲	- Respect de la Loi et des politiques - Respect de l'ensemble des lois et directives et des politiques de la SOAD - Charges opérationnelles nettes de 9,7 M\$ - Stratégies de RH et de TI en place - Rôle de l'ombudsman en place	- Atteinte des objectifs de la Société - Conformité aux textes législatifs, directives et politiques - Atteinte des cibles budgétaires - Consolidation du personnel interne - Mécanisme de plainte efficace
	Gestion du risque d'entreprise (GRE) efficace		
	Mise à jour et élargissement de la GRE ▲	Mise à jour et amélioration continue de la GRE	- Inventaire et gestion de tous les risques importants - Intégration de la GRE au plan d'affaires et au budget
	Fonds de réserve d'assurance-dépôts adéquat		
	- FRAD a atteint 164,7 M\$, (68 pb) soit plus que la cible de 161,1 M\$ pour l'exercice ▲ - Mise en place d'une marge de crédit provinciale de 400 M\$ jusqu'en décembre 2018 ▲ - Recommandation sur les primes faite au ministre ▲ - Publication d'un document de travail sur les révisions proposées au FRAD ▲	- Projection du FRAD à la fin de 2014 : 179,0 M\$, soit 71 pb des dépôts assurés - Projection du FRAD à la fin de 2015 : 195,7 M\$, soit 74 pb des dépôts assurés - Projection du FRAD à la fin de 2016 : 215,4 M\$, soit 79 pb des dépôts assurés - Mise en œuvre du nouveau Régime de primes différentielles - Finalisation de la stratégie et de la fourchette cible du FRAD	- Atteinte des cibles minimales du fonds - Liquidités suffisantes pour combler les besoins d'assurance et de dissolution - Préservation du capital et du taux de rendement des placements

Objectifs stratégiques	Résultats de 2013	Initiatives clés planifiées pour 2014-2016	Indicateurs clés de rendement
SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS La SOAD doit veiller à ce que le public et les autres intervenants aient un accès facile à l'information sur l'assurance-dépôts ainsi qu'une vision claire et transparente du rôle, des normes et des actions de la SOAD. SOLIDES PARTENARIATS Pour maximiser son expertise et son influence, la SOAD doit collaborer efficacement avec le gouvernement, les représentants du secteur et des intervenants, et les autres assureurs de dépôts du pays et de l'étranger.	Site Web complet		
	- Mise à jour continue du site Web ▲ - Installation du logiciel d'accessibilité au site Web pour les personnes ayant des incapacités ▲	- Mise à jour des questions et réponses à l'intention des consommateurs - Mise en place d'un logiciel d'accessibilité	Transparence et accessibilité de toute l'information utile
	Ligne d'information sans frais		
	Service d'assistance téléphonique sans frais en place ▲	Maintien d'un service d'assistance téléphonique bilingue	Taux d'utilisation et temps de réponse
	Information à l'intention des consommateurs pour les points de vente		
	- Information pour les points de vente offerte dans tous les établissements ▲ - Guides de consultation rapide pour le personnel au comptoir ▲	- Révision de la brochure d'information - Guides de consultation rapide plus complets pour le personnel au comptoir et webinaires en ligne	- Brochures d'information - Autocollants - Guides de consultation rapide
	Communications		
	- Plan de communication mis en œuvre ▲ - Réunion annuelle le 11 avril ▲ - Fréquents communiqués au secteur, perspectives sectorielles, etc. ▲ - Webinaires donnés en temps opportun sur des sujets d'actualité ▲ - Réunion des grandes caisses de la RGT avec le conseil et la direction de la SOAD et des intervenants des caisses - Rétroaction positive ▲	- Stratégie de communication continuellement mise à jour - Réunion annuelle (le 24 avril) - Webinaires donnés en temps opportun sur des sujets d'actualité - Diffusion d'information sur le secteur en temps opportun	- Cohérence des messages diffusés par la SOAD - Réunions annuelles et régionales efficaces - Commentaires des intervenants
	Alliances stratégiques		
	- Conclusion de protocoles d'entente avec des partenaires stratégiques ▲ - Relations de travail efficaces ▲	Maintien des protocoles d'entente et de relations de travail efficaces	Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD) – rétroaction
	Relations avec les intervenants		
	- Débat facilité sur la viabilité du secteur à l'aide du Projet Symphonie ▲ - Processus de consultation sur le Régime de primes différentielles et autres ▲ - Comités consultatifs et groupes de travail ▲	- Collaboration avec l'Alliance des grandes caisses populaires et credit unions et autres intéressés pour mettre en œuvre les recommandations - Comités consultatifs et groupes de travail - Consultation sur tous les dossiers importants - Réunion annuelle le 24 avril	- Surveillance de la viabilité du secteur - Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD) – rétroaction - Sensibilisation à l'égard des dossiers des intervenants et soutien des initiatives de la SOAD

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers et toute autre information figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité d'audit et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L., les ont audités et leur rapport figure ci-après.

Le président et chef de la direction,

Andrew (Andy) Poprawa, CPA, CA, C.Dir.

Le chef de l'administration et des finances,

James Maxwell, CRHA, FLMI

Toronto, Canada
Le 19 mars 2014



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat global, de l'évolution des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures

relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 19 mars 2014

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

	Notes	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 286 \$	2 284 \$
Placements	5	126 898	119 986
Revenu de primes à recevoir		1 777	3 050
Charges payées d'avance et autres débiteurs		603	729
Total des actifs courants		131 564	126 049
Actifs non courants			
Placements	5	20 081	12 476
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	6	20 864	22 753
Immobilisations corporelles	7	417	445
Immobilisations incorporelles	8	662	666
Total des actifs non courants		46 024	36 340
Total des actifs		177 588 \$	162 389 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		602 \$	803 \$
Revenu de primes différé		2 477	3 436
Total des passifs courants		3 079	4 239
Passifs non courants			
Créditeurs et charges à payer		969	952
Avantages du personnel	9	5 526	5 275
Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	6	3 451	4 768
Total des passifs non courants		9 946	10 995
Total des passifs		13 025 \$	15 234 \$
CAPITAUX PROPRES			
Cumul des autres éléments du résultat global		(121) \$	(376) \$
Fonds de réserve d'assurance-dépôts		164 684	147 531
Total des capitaux propres		164 563 \$	147 155 \$
Total des passifs et des capitaux propres		177 588 \$	162 389 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

administrateur	administrateur
----------------	----------------

État des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

(en milliers de dollars)

		Exercices clos les 31 décembre	
	Notes	2013	2012
PRODUITS			
Revenus de primes	4	25 626 \$	25 193 \$
Revenus divers		1 661	1 215
		27 287	26 408
CHARGES			
Salaires et avantages		6 406	6 445
Charges opérationnelles		2 243	2 251
Recouvrement des charges opérationnelles		(469)	(822)
		8 180	7 874
Excédent des produits par rapport aux charges opérationnelles		19 107	18 534
Provision (recouvrement) pour pertes d'assurance, montant net	6	1 954	(16 037)
Excédent des produits par rapport au total des charges		17 153	34 571
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice		147 531	112 960
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice		164 684 \$	147 531 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État du résultat global

(en milliers de dollars)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Excédent des produits par rapport au total des charges	17 153 \$	34 571 \$
Autres éléments du résultat global :		
Profits latents sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice	62	83
Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente, acquis auprès d'établissements en liquidation pendant l'exercice	(93)	75
Gains actuariels au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice	286	(189)
Total des autres éléments du résultat global	255	(31)
Résultat global	17 408 \$	34 540 \$

État du cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	(376) \$	(345) \$
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	(200)	(91)
Profits latents sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice	216	174
Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente, acquis auprès d'établissements en liquidation pendant l'exercice	(47)	75
Gains (pertes) actuariels au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice	286	(189)
Variation nette pendant l'exercice	255	(31)
Cumul des autres éléments du résultat global, à la clôture de l'exercice	(121) \$	(376) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)

	Perte actuarielle au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi*	Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente*	Fonds de réserve d'assurance-dépôts	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	(561) \$	216 \$	112 960 \$	112 615 \$
Total du résultat global de l'exercice :				
Excédent des produits par rapport aux total des charges			34 571	34 571
Autres éléments du résultat global :				
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente		83		83
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente acquis auprès d'établissements en liquidation		75		75
Variation nette de la juste valeur des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi	(189)			(189)
Total du résultat global de l'exercice	(189)	158	34 571	34 540
Solde au 31 décembre 2012	(750) \$	374 \$	147 531 \$	147 155 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	(750) \$	374 \$	147 531 \$	147 155 \$
Total du résultat global de l'exercice :				
Excédent des produits par rapport au total des charges			17 153	17 153
Autres éléments du résultat global :				
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente		62		62
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente acquis auprès d'établissements en liquidations		(93)		(93)
Variation nette de la juste valeur des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi	286			286
Total du résultat global de l'exercice	286	(31)	17 153	17 408
Solde au 31 décembre 2013	(464) \$	343 \$	164 684 \$	164 563 \$

* Cumul des autres éléments du résultat global

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

		Exercices clos les 31 décembre	
	Notes	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Excédent des produits par rapport au total des charges		17 153 \$	34 571 \$
Ajustements :			
Provision (recouvrement) pour pertes d'assurance		1 954	(16 037)
Perte sur sortie d'immobilisations corporelles		1	-
Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice		(31)	158
Gains (pertes) actuariels au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice		286	(189)
Amortissement des immobilisations corporelles	7	146	159
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	138	129
		19 647	18 791
Variations des éléments suivants :			
Revenu de primes à recevoir		1 273	952
Charges payées d'avance et autres débiteurs		126	273
Créditeurs et charges à payer		(184)	173
Revenu de primes différé		(959)	(742)
Avantages du personnel		251	766
		507	1 422
Recouvrements (avances) d'assurance-dépôts, montant net	6	(1 382)	20 099
		18 772	40 312
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Intérêts reçus		1 531	1 043
Acquisition de placements détenus à la clôture de l'exercice		(150 979)	(132 462)
Produit de la vente de placements		130 931	91 768
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(119)	(87)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	(134)	-
		(18 770)	(39 738)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2	574
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		2 284	1 710
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice		2 286 \$	2 284 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de la trésorerie et des placements à court terme.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers Exercice clos le 31 décembre 2013

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- fournir une assurance contre les pertes totales ou partielles des dépôts auprès des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir la stabilité du secteur en Ontario, et y contribuer en permettant aux caisses populaires et credit unions de livrer une concurrence normale et efficace tout en prenant des risques raisonnables;
- poursuivre les objectifs établis ci-dessus au profit des personnes détenant des dépôts auprès des caisses populaires et credit unions de manière telle à atténuer l'exposition au risque de perte de la Société;
- recueillir, accumuler et publier des statistiques et d'autres renseignements sur les caisses populaires et credit unions au besoin;
- s'acquitter des fonctions prévues par la Loi ou le Règlement ou de ce qu'elle est tenue de faire ou autorisée à faire conformément à la Loi ou au Règlement; et
- poursuivre tout autre objectif que le ministre précise par écrit ou qui peut être prescrit.

La Loi habilite la Société à exiger des établissements assurés le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. Les niveaux de prime sont établis par le règlement d'application de la Loi. Chaque année, la Société analyse la suffisance des niveaux de prime et avise le gouvernement en conséquence.

Le ministère des Finances fournit une marge de crédit à la Société par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (« OOF ») de 250 millions de dollars qui a expiré le 31 décembre 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un nouvel accord de facilité de crédit renouvelable est en place. Il pourra être prolongé de cinq ans, et pourra atteindre 400 millions de dollars. Aux termes de cette facilité de crédit renouvelable, les intérêts débiteurs sur le solde de tout titre de créance sont imputés à un taux annuel égal au coût des fonds, pour la province, des emprunts à échéance de trois mois, déterminé par l'OOF au moment de l'emprunt, majoré de 0,40 % par année (0,575 % par année selon les modalités du nouvel accord).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'exercice clos le 31 décembre 2013 constitue la troisième période annuelle de présentation de l'information financière conformément aux IFRS. Ces états ont été approuvés par le Conseil d'administration le 19 mars 2014.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique sauf dans le cas des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, ceux-ci étant évalués à leur juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont établis en dollars canadiens que la Société utilise comme monnaie fonctionnelle. Toute l'information financière qui y est présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier le plus proche.

(d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS oblige la direction à avoir recours à son jugement, à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des conventions comptables et sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent varier de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par les révisions.

Les principaux éléments pour lesquels la Société a porté des jugements et formulé des hypothèses se trouvent dans la note sur les provisions pour pertes (note 6) et la note sur l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi (note 9).

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Pour faciliter la compréhension de ses états financiers, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales méthodes comptables. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

(a) Revenus de primes

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements assurés. Les revenus de primes sont calculés sur la base des rapports d'information annuels que les établissements assurés doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Les revenus de primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été gagnés.

(b) Provision pour pertes

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements assurés mis en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à l'égard de l'assurance-dépôts et des prêts aux établissements assurés sont à l'origine inscrits au coût. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions spécifiques pour pertes et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements assurés selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies précédemment. Les conditions économiques futures ne sont pas prévisibles avec certitude et les pertes réelles peuvent varier, peut-être sensiblement, des estimations de la direction. La direction a adopté une nouvelle méthode lui permettant d'évaluer tous les établissements qui présentent la cote de risque la plus élevée selon le système existant de cotation du risque prospectif.

Dans le cadre de cette méthode, la Société utilise des itérations et diverses hypothèses importantes comme la probabilité historique de manquement (à partir du modèle du fonds de réserve d'assurance-dépôts [« FRAD »]) et, dans la mesure du possible, les véritables probabilités de manquement. Le modèle permet également de catégoriser les établissements selon l'importance de leurs actifs et actualise la perte estimative dans la prochaine période de 12 mois. Les résultats du modèle et le niveau de couverture existant sont alors pris en compte, ainsi que le jugement de la direction à l'égard des conditions de l'économie et du marché, pour arriver à déterminer le montant final de la charge à payer générale pour perte.

(c) Avantages du personnel

(i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi auquel une entité verse des montants définis, et qui est administré

par une entité distincte. L'entité cotisante n'est sous aucune obligation juridique ou implicite d'y verser des montants supplémentaires. La Société offre un régime de retraite à cotisations définies à tous ses employés permanents non contractuels. Elle leur propose aussi des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque actuariel, ni risque d'investissement.

(ii) Régimes à prestations définies

La Société fournit des avantages complémentaires de retraite futurs concernant ses programmes d'assurance maladie, soins dentaires et vie, qu'elle accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures et que les avantages sont actualisés à leur valeur actuelle. Elle n'a pas mis d'actifs en réserve pour financer ces avantages. L'obligation au titre des prestations constituées est calculée annuellement par un actuaire compétent selon la méthode de répartition des unités d'avantages projetés au prorata des services. En juin 2011, la norme de l'International Accounting Standards Board (« IASB ») IAS 19 – Avantages du personnel, qui vise les régimes à prestations définies, a été révisée. Les modifications, qui ont pour effet d'éliminer l'option existante de reporter les gains et pertes actuariels (communément appelée l'approche du corridor), exigent que les écarts découlant de la réévaluation des actifs et obligations au titre d'un régime à prestations définies soient comptabilisés dans leur totalité dans les autres éléments du résultat global. Elles exigent aussi que l'entité présente des informations supplémentaires. Les modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et leur application anticipée est permise.

La Société a choisi d'appliquer cette modification à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012. La transition à l'approche en autres éléments du résultat global est comptabilisée au 1^{er} janvier 2011. Tous les gains et pertes actuariels ainsi que les coûts pour services passés non comptabilisés sont constatés dans le FRAD à cette date en tant qu'ajustement de transition ponctuel.

(iii) Autres avantages à long terme

La Société a aussi des obligations à long terme notamment les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste de certains employés-clés. Les régimes sont conçus pour faire en sorte que le personnel-clé reste en poste pendant une période suffisamment longue pour que la Société dispose du temps nécessaire à la planification efficace de la relève. L'acceptation des avantages est volontaire; les probabilités d'acceptation sont estimées à la fin de la période de présentation. Les avantages sont actualisés à leur valeur actuelle s'ils sont payables plus de 12 mois après la période de présentation.

(iv) Avantages à court terme

Les obligations quant aux avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont imputées à l'exercice au cours duquel le service correspondant est fourni. La Société comptabilise les droits à congé annuel rémunéré et non utilisé cumulés à la fin de la période de présentation comme charge à payer dans les avantages à court terme.

(d) Instruments financiers

Les placements de la SOAD sont effectués dans des instruments financiers qui ne sont pas des actifs financiers dérivés et qui sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les variations à cet égard, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et sont présentées avec les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé ou vendu, le cumul du profit ou de la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré à l'état des résultats.

(e) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les éléments des immobilisations corporelles sont évalués au coût déduction faite du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs et tout autre coût directement attribuable à leur mise en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue, notamment l'inclusion des coûts d'emprunt des actifs admissibles dont la date de début de la capitalisation est le 1^{er} janvier 2010 ou postérieure à cette date. Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités du matériel afférent sont inscrits à l'actif comme composants de ce matériel. Si les composantes d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes.

Les profits ou les pertes résultant de sorties d'immobilisations corporelles représentent l'écart entre le produit de la sortie et la valeur comptable et ils sont comptabilisés au montant net à titre de revenus divers dans les résultats. Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues et modifiées le cas échéant à chaque date de clôture d'exercice.

(ii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, c'est-à-dire le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle, s'il en est. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

(f) Immobilisations incorporelles

Le logiciel Web qui a été créé par le personnel de la Société aux fins de dépôt électronique des données financières par les établissements assurés est inscrit à titre d'immobilisation incorporelle. Les

charges capitalisées comprennent les coûts directs d'un logiciel spécialisé et sous licence ainsi que toute dépense directement attribuable aux coûts de main-d'œuvre se rapportant à la préparation de cet outil en vue de l'utilisation envisagée. Les dépenses ultérieures ne sont uniquement inscrites à l'actif que si elles débouchent sur une augmentation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent. Les frais de développement capitalisés sont évalués au coût moins le cumul de l'amortissement et de tout cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de sept ans à compter de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service.

(g) Paiements de location

Les versements effectués conformément aux modalités du contrat de location simple sont comptabilisés dans l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les avantages reçus sont comptabilisés comme partie intégrante du total des charges locatives sur la durée du contrat de location.

(h) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans l'état des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales.

L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui vraisemblablement s'appliqueront aux différences temporelles lorsqu'elles s'inverseront, selon les lois en vigueur ou quasi en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible, et si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et ils sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

4. REVENU DE PRIMES

(000 \$)	2013	2012
	25 626 \$	25 193 \$

Les primes différentielles sont calculées, d'une part, d'après le montant total des dépôts assurés détenus par les établissements assurés à la fin de leur exercice et, d'autre part, elles sont déterminées en fonction d'un éventail de critères de risques gradés d'après un barème dont l'application produit une cote de risque. Ainsi, plus le nombre de points obtenu par un établissement est élevé, plus son taux de prime est faible. Les taux en vigueur (par 1 000 \$ de dépôts assurés) s'établissent comme suit :

Catégorie	Points	Taux
1	85	1,00 \$
2	70-84	1,15 \$
3	55-69	1,40 \$
4	40-54	1,75 \$
5	<40	3,00 \$

Au 31 décembre 2013, la SOAD affiche des revenus de primes différés de 2 477 000 \$ (3 436 000 \$ en 2012), qui représentent le solde des primes au pro rata des établissements assurés dont l'exercice chevauche la clôture de l'exercice de la Société.

5. PLACEMENTS

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor du Canada et d'Ontario	65 979 \$	0,93 %	88	57 850 \$	0,98 %	88
Acceptations bancaires / Billets de dépôt bancaires	41 953 \$	1,10 %	49	55 434 \$	1,08 %	25
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	18 966 \$	1,05 %	62	6 702 \$	1,01 %	15
Total des placements courants	126 898 \$	0,98 %	71	119 986 \$	1,00 %	55
Obligations gouvernementales échelonnées	23 608 \$	1,39 %	619	11 835 \$	1,34 %	616
Actions de catégorie B de la coopérative CUCO (acquises auprès d'établissements en liquidation)	473 \$			641 \$		
Total des placements non courants	24 081 \$			12 476 \$		
Total des placements	150 979 \$			132 462 \$		

Les placements courants et non courants de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans l'état du cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu.

Au 31 décembre 2013, les placements courants, très liquides, ont un rendement moyen pondéré de 0,98 % (1,00 % en 2012). Les placements non courants sont constitués d'obligations gouvernementales échelonnées dont la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance est supérieure à un an. Le rendement moyen pondéré de ces placements était de 1,39 % (1,34 % en 2012). La Société a confié à l'OOF la gestion de

son portefeuille de placements. La composition des placements de la Société est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et du Règlement 237/09.

Pendant l'exercice, la SOAD a souscrit la valeur comptable de 25 000 \$ (49 000 \$ en 2012) des actions de catégorie B de la coopérative CUCO que quelques établissements mis en liquidation détenaient en vue de faciliter la réduction progressive et ordonnée des activités de ces établissements.

Hiérarchie des justes valeurs :

La Société a recours à une hiérarchie des justes valeurs pour le classement des données utilisées dans les techniques d'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2013, tous les instruments financiers de la Société avaient été évalués comme suit:

Actifs financiers disponibles à la vente :

(en milliers \$)	2013	2012
Niveau 1	150 506 \$	131 821 \$
Niveau 2	473 \$	641 \$
Niveau 3	-	-
Total	150 979 \$	132 462 \$

Les niveaux ont été définis comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour des actifs ou des passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables) pour des actifs ou des passifs.

6. AVANCES D'ASSURANCE-DÉPÔTS RECOURABLES ET CHARGE À PAYER POUR DEMANDES D'INDEMNISATION D'ASSURANCE-DÉPÔTS

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements assurés ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La fraction de la provision pour pertes comptabilisées au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, mais que la Société n'a pas encore eu à verser, figure dans les passifs à l'état de la situation financière sous « Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts ». Lorsque les fonds avancés concernant les demandes d'indemnisation à l'égard de dépôts assurés dépassent l'estimation de la provision pour pertes à la fin de la période de présentation, le solde figure à l'état de la situation financière sous « Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts ».

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes comprise dans « Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts » s'élève à 3 200 000 \$ au 31 décembre 2013 (3 500 000 \$ en 2012) et elle est calculée conformément à la méthodologie décrite à la note 3 (b).

(en milliers \$)	2013			2012		
	Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	Montant net	Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	Montant net
Solde au début de l'exercice	22 753	(4 768)	17 985	27 333	(5 286)	22 047
Variation nette pendant l'exercice :						
Augmentation des provisions spécifiques pour pertes de l'exercice	-	(50)	(50)	-	(1 500)	(1 500)
Diminution de la charge à payer générale pour pertes de l'exercice courant	-	300	300	-	1 500	1 500
Variation nette des provisions spécifiques pour pertes des exercices précédents, réservées et avancées	(2 204)	-	(2 204)	16 037	-	16 037
Total net (de la charge à payer) / des recouvrements pour pertes d'assurance	(2 204)	250	(1 954)	16 037	-	16 037
Total des avances de trésorerie pour les pertes accumulées	3 344	1 067	4 411	-	518	518
Total des recouvrements de trésorerie pour pertes des exercices précédents	(3 029)	-	(3 029)	(20 617)	-	(20 617)
Avances (recouvrements) au titre de l'assurance-dépôts, montant net	315	1 067	1 382	(20 617)	518	(20 099)
Total de la variation nette	(1 889)	1 317	(572)	(4 580)	518	(4 062)
Solde à la clôture de l'exercice	20 864	(3 451)	17 413	22 753	(4 768)	17 985

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Mobilier et agencements	Matériel de bureau	Ordinateurs et matériel connexe	Logiciels	Améliorations locatives	Total
Coût ou coût présumé						
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	516 \$	75 \$	1 936 \$	719 \$	499 \$	3 745 \$
Entrées	8	6	43	12	18	87
Sorties	-	-	(32)	-	-	(32)
Solde au 31 décembre 2012	524 \$	81 \$	1 947 \$	731 \$	517 \$	3 800 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	524 \$	81 \$	1 947 \$	731 \$	517 \$	3 800 \$
Entrées	8	6	67	28	10	119
Sorties	(4)	(18)	(140)	-	-	(162)
Solde au 31 décembre 2013	528 \$	69 \$	1 874 \$	759 \$	527 \$	3 757 \$
Amortissement						
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	416 \$	69 \$	1 831 \$	692 \$	220 \$	3 228 \$
Amortissement pour l'exercice	21	2	64	22	50	159
Sorties	-	-	(32)	-	-	(32)
Solde au 31 décembre 2012	437 \$	71 \$	1 863 \$	714 \$	270 \$	3 355 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	437 \$	71 \$	1 863 \$	714 \$	270 \$	3 355 \$
Amortissement pour l'exercice	18	2	56	16	54	146
Sorties	(4)	(17)	(140)	-	-	(161)
Solde au 31 décembre 2013	451 \$	56 \$	1 779 \$	730 \$	324 \$	3 340 \$
Valeur comptable						
Au 1 ^{er} janvier 2012	100 \$	6 \$	105 \$	27 \$	279 \$	517 \$
Au 31 décembre 2012	88 \$	12 \$	81 \$	18 \$	246 \$	445 \$
Au 31 décembre 2013	77 \$	13 \$	95 \$	29 \$	203 \$	417 \$

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Frais de développement
Coût	
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	902 \$
Entrées	-
Sorties	-
Solde au 31 décembre 2012	902 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	902 \$
Entrées	134
Sorties	-
Solde au 31 décembre 2013	1 036 \$
Amortissement	
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	107 \$
Amortissement pour l'exercice	129
Solde au 31 décembre 2012	236 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	236 \$
Amortissement pour l'exercice	138
Solde au 31 décembre 2013	374 \$
Valeur comptable	
Au 1 ^{er} janvier 2012	795 \$
Au 31 décembre 2012	666
Au 31 décembre 2013	662 \$

9. AVANTAGES DU PERSONNEL

(i) Régime de retraite

La Société offre un régime à cotisations définies de pension à tous les membres du personnel admissibles. En outre, la SOAD comptabilise des avantages à un régime complémentaire de retraite et à un régime de retraite auxiliaire (tous les deux non enregistrés). Le régime complémentaire de retraite prévoit les mêmes avantages que le régime enregistré sur cette portion de revenu d'un membre du personnel au-delà des limites des régimes enregistrés. Le régime auxiliaire de retraite prévoit un montant de cotisation supplémentaire défini pour le chef de la direction sur son salaire de base. La charge de retraite totale de la Société imputée à l'état des résultats en 2013 a été de 517 000 \$ (583 000 \$ en 2012). Le total des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2013 s'est élevé à 1 453 000 \$ (1 312 000 \$ en 2012).

(ii) Prestations constituées rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi

La Société a adopté l'IAS 19 révisée (juin 2011) le 1^{er} janvier 2012. Étant donné l'exigence de fournir des informations comparatives, un ajustement transitoire a été effectué aux capitaux propres en date du 1^{er} janvier 2011 de sorte que la présentation des soldes de l'exercice selon la norme IAS 19 correspondent aux exigences de la norme IAS 19 révisée.

La Société constate la valeur actuelle des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2013, établie sur une base actuarielle, s'est élevée à 2 892 000 \$ (2 997 000 \$ en 2012). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier est de 232 000 \$ (212 000 \$ en 2012). La dernière mise à jour de l'évaluation actuarielle du régime de la Société a été effectuée au 31 décembre 2011. La prochaine mise à jour devra l'être le 31 décembre 2014.

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'intérêt de 4,85 % (4,0 % en 2012), un taux d'augmentation des salaires de 3,5 % (3,5 % en 2012), et un taux tendanciel moyen pondéré initial d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 5,72% (5,90 % en 2012) qui baissera graduellement pour atteindre un taux annuel de 4,5 % d'ici 2032. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 31 décembre.

Variation des obligations au titre des avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi (en milliers \$)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligations au titre des prestations au début de l'exercice	2 997 \$	2 655 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	115	95
Coût financier	118	117
Prestations versées	(52)	(59)
Réévaluation de l'incidence des variations dans les hypothèses incluses aux autres éléments du résultat global	(286)	189
Obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice	2 892 \$	2 997 \$
Analyse de sensibilité : (en milliers \$)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
1. Taux d'actualisation		
a. Taux d'actualisation -25 pb	3 011 \$	3 124 \$
b. Taux d'actualisation +25 pb	2 779 \$	2 877 \$
2. Taux d'inflation lié aux soins de santé		
a. Taux d'inflation lié aux soins de santé -100 pb	2 461 \$	2 572 \$
b. Taux d'inflation lié aux soins de santé +100 pb	3 441 \$	3 539 \$
3. Taux de mortalité		
a. Espérance de vie plus d'un an	2 947 \$	S/O

En outre, La Société a mis en place un plan de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste ont totalisé 1 181 000 \$ au 31 décembre 2013 (966 000 \$ en 2012).

Sommaire du passif au titre des avantages du personnel : (non courants) :

<i>(en milliers \$)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Prestations de retraite du personnel	1 453 \$	1 312 \$
Avantages futurs du personnel postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraites	2 892	2 997
Prestations de maintien en poste pour les principaux membres du personnel de gestion	1 181	966
Total	5 526 \$	5 275 \$

10. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements de loyer annuel au titre du contrat non résiliable de location simple de la Société se résument comme suit :

<i>(en milliers \$)</i>	2013	2012
Moins de 1 an	-	-
Entre 1 et 5 ans	320 \$	310 \$
Plus de 5 ans	-	-

La Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes pour les locaux visés par le contrat de location simple, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 328 000 \$ par année.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt inscrite à l'état des résultats se présente comme suit :

Rapprochement du taux d'impôt effectif

<i>(en milliers \$)</i>	2013	2012
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	17 153 \$	34 571 \$
Impôt sur le résultat selon le taux combiné prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2012)	4 545	9 161
Bénéfice non inclus à des fins fiscales	(6 386)	(11 125)
Pertes de l'exercice en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	1 691	1 652
Autres, montant net	150	312
Charge (recouvrement)	- \$	- \$

Actifs et passifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des éléments suivants :

<i>(en milliers \$)</i>	2013	2012
Différences temporelles déductibles	3 153 \$	3 440 \$
Avantage fiscal lié au report en avant de pertes	10 969 \$	9 275 \$
	14 122 \$	12 715 \$

Les pertes fiscales expirent à compter de 2014. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments car il n'est pas probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels elle pourra imputer les avantages.

12. PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux membres du personnel de gestion

Rémunération des administrateurs et des principaux membres du personnel de gestion

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 136 000 \$ (127 000 \$ en 2012). Le total des frais des administrateurs était de 59 000 \$ (62 000 \$ en 2012). La rémunération du président du conseil s'élève à un minimum de 2 000 \$ par mois, qui comprend un tarif journalier de 500 \$. Le tarif journalier pour tous les autres membres du conseil s'établit à 400 \$ (400 \$ en 2012) et ceux-ci reçoivent des honoraires payés d'avance de 3 500 \$ par an.

Conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, la SOAD publie le nom, le titre, la rémunération et les avantages imposables de tous les employés qui ont gagné 100 000 \$ ou plus en 2013. Ces données se trouvent sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse : www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure.

Outre la rémunération, la Société a mis en place des régimes de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les modalités des régimes varient selon les personnes et leur acceptation est volontaire. Les autres avantages se composent des cotisations de la SOAD au régime de retraite et aux avantages complémentaires futurs auxquels tous les employés de la Société ont droit de participer lorsqu'ils satisfont aux critères d'admissibilité.

La rémunération des principaux membres du personnel comprend ce qui suit :

(en milliers \$)	2013	2012
Avantages à court terme	58 \$	55 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	193	167
Autres avantages à long terme	196	275
Total	447 \$	497 \$

13. ÉVENTUALITÉS

La Société gère diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités quand elle agit à titre d'administratrice ou de liquidatrice d'une caisse populaire ou credit union. Une de ces actions a donné lieu à une demande reconventionnelle contre la Société qui était toujours en instance à la fin de 2013. La direction de la Société estime que cette demande est sans fondement et, par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

14. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou une contrepartie à un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et le risque découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Tous les placements dans le FRAD sont limités à ceux qu'autorisent les lois en vigueur, selon les conditions établies dans le contrat avec l'Office ontarien de financement concernant la marge de crédit et ils sont assujettis à toutes les limites établies par la politique de placement de la Société. La Société constitue une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes d'assurance-dépôts des établissements assurés. Les principales composantes de la provision sont des provisions spécifiques pour les expositions particulières importantes de même qu'une provision générale établie à l'égard de pertes déjà subies, mais non encore déterminées. La provision générale est calculée sur la base de données statistiques historiques relatives aux paiements effectués à l'égard d'actifs financiers comparables.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion

des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose en tout temps de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou entacher sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde de trésorerie soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Les charges d'exploitation n'englobent pas les conséquences possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. La Société peut en outre compter sur une marge de crédit, approuvée par le ministre des Finances, soit une somme de 250 millions de dollars (qui est passée à 400 millions de dollars le 1^{er} janvier 2014) sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour disposer de liquidités à titre d'assureur des dépôts des établissements assurés dans la province d'Ontario. Les modalités de la marge de crédit exigent que la SOAD liquide ses placements dans le FRAD avant de pouvoir emprunter une somme supérieure à 20 millions de dollars. Cette facilité de crédit renouvelable a été prolongée pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2014, et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Les intérêts sur les prélèvements sont calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois contractés par la province, plus 0,575 %, tel qu'il est déterminé par l'OOF au début de chaque trimestre.

(c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la variation des prix de marché, par exemple les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions, nuise aux bénéfices ou à la valeur des portefeuilles d'instruments financiers. La Société n'effectue aucune opération sur devises. Son principal objectif de placement consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les demandes d'indemnisation et les frais d'exploitation permanents.

(d) Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

La Société comptabilise ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le résultat net pour ce qui est des instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 1 % aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres de 1 466 000 \$ (1 239 000 \$ en 2012).

(e) Gestion du capital

Le conseil d'administration a pour principe d'améliorer la solidité financière du secteur des caisses populaires et credit unions. Au 31 décembre 2013, la Société disposait d'un FRAD de 164,7 millions de dollars, soit 68 pb des dépôts assurés du secteur. Il faut préciser que la SOAD vise à ce que son FRAD se situe à 100 pb du total des dépôts assurés. La Société s'engage à mener le fonds à la cible établie de sorte qu'elle dispose des moyens suffisants pour satisfaire à ses obligations envers les déposants.

15. INFORMATION À FOURNIR SUR LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie, le revenu de primes à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les avantages du personnel, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour les indemnités d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, puisqu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

Établissements assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts

au 31 décembre 2013

CAISSES POPULAIRES (31)

Caisse populaire Azilda Inc.
Caisse populaire Coniston Inc.
Caisse populaire d'Alban Limitée
Caisse populaire d'Alfred Limitée
Caisse populaire d'Orléans Inc.
Caisse populaire de Bonfield Limitée
Caisse populaire de Cochrane Limitée
Caisse populaire de Cornwall Inc.
Caisse populaire de Field Limitée (La)
Caisse populaire de Hawkesbury Limitée
Caisse populaire de Hearst Limitée
Caisse populaire de Kapuskasing Limitée
Caisse populaire de la Vallée
Caisse populaire de Mattawa Limitée
Caisse populaire de Mattice Limitée
Caisse populaire de Noëlville Limitée
Caisse populaire de North Bay Limitée
Caisse populaire de Timmins Limitée (La)
Caisse populaire de Verner Limitée
Caisse populaire des Voyageurs Inc.
Caisse populaire du Témiskaming Ontarien Limitée (La)
Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.
Caisse Populaire Pointe-aux-Roches-Técumseh Inc.
Caisse Populaire Rideau-Vision d'Ottawa Inc.
Caisse populaire St-Jacques de Hanmer Inc.
Caisse Populaire St. Charles Limitée
Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée
Caisse populaire Trillium Inc.
Caisse populaire Val Caron Limitée
Caisse populaire Vermillon
Caisse populaire Welland Limitée

CREDIT UNIONS (96)

Adjala Credit Union Limited
Airline Financial Credit Union Limited
All Trans Financial Services Credit Union Limited
Alterna Savings and Credit Union Limited
APPLE Community Credit Union Limited
Auto Workers Community Credit Union Limited
Bay Credit Union Limited
Bayshore Credit Union Limited
Buduchnist Credit Union Limited
C.N. (London) Credit Union Limited
CCB Employees' Credit Union Limited
City Savings & Credit Union Limited
Communication Technologies Credit Union Limited
Community First Credit Union Limited
Copperfin Credit Union Limited
Creative Arts Savings & Credit Union Limited
DUGA Financial Services Credit Union Limited
Dundalk District Credit Union Limited
Dunnville and District Credit Union Limited
Durham Educational Employees' Credit Union Limited
Education Credit Union Limited
Energy Credit Union Limited (The)
Equity Credit Union Inc.
Espanola & District Credit Union Limited
Estonian (Toronto) Credit Union Limited
Federal Employees (Kingston) Credit Union Limited
Finnish Credit Union Limited
Fire Department Employees Credit Union Limited (The)
FirstOntario Credit Union Limited
Fort Erie Community Credit Union Limited
Fort York Community Credit Union Limited
Frontline Financial Credit Union Limited
Ganaraska Credit Union Limited

Goderich Community Credit Union Limited
Golden Horseshoe Credit Union Limited
Hald - Nor Community Credit Union Limited
Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited
Hamilton Teachers' Credit Union Limited
Health Care Credit Union Limited
Heritage Savings & Credit Union Inc.
Italian Canadian Savings & Credit Union Limited
Kawartha Credit Union Limited
Kellogg Employees Credit Union Limited
Kingston Community Credit Union Limited
Korean (Toronto) Credit Union Limited
Korean Catholic Church Credit Union Limited
Krek Slovenian Credit Union Limited
L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited
Lambton Financial Credit Union Limited
Latvian Credit Union Limited
Libro Credit Union Limited
London Fire Fighters' Credit Union Limited
Luminus Financial Services & Credit Union Limited
Mainstreet Credit Union Limited
Member Savings Credit Union Limited
MemberOne Credit Union Limited
Mennonite Savings and Credit Union (Ontario) Limited
Meridian Credit Union Limited
Momentum Credit Union Limited
Motor City Community Credit Union Limited
Northern Credit Union Limited
Northern Lights Credit Union Limited
Ontario Civil Service Credit Union Limited
Ontario Educational Credit Union Limited
Ontario Provincial Police Association Credit Union Limited
Oshawa Community Credit Union Limited
Ottawa Police Credit Union Limited
Pace Savings & Credit Union Limited
Parama Lithuanian Credit Union Limited
PenFinancial Credit Union Limited
Peterborough Community Credit Union Limited
Police Credit Union Limited (The)
Prosperity One Credit Union Limited
Provincial Alliance Credit Union Limited
QuintEssential Credit Union Limited
Resurrection Credit Union Limited
Saugeen Community Credit Union Limited
Slovenia Parishes (Toronto) Credit Union Limited
Smiths Falls Community Credit Union Limited
Southwest Regional Credit Union Limited
St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited
State Farm (Toronto) Credit Union Limited
Sudbury Credit Union Limited
Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited
Talka Credit Union Limited
Thamesville Community Credit Union Limited
Thorold Community Credit Union Limited
Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited
Ukrainian Credit Union Limited
United Communities Credit Union Limited
United Employees' Credit Union Limited
Utilities Employees' (Windsor) Credit Union Limited
Victory Community Credit Union Limited
Windsor Family Credit Union Limited
Your Credit Union Limited
Your Neighbourhood Credit Union Limited

FÉDÉRATIONS

L'Alliance de caisses populaires de l'Ontario Inc.
La Federation des caisses populaires de l'Ontario Inc.